

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PORTES-DE- L'ENTRE-DEUX-MERS

La campagne habitée , nouvelle ruralité

Cadre pédagogique

Qu'est-ce qu'un dossier « Cent ans de paysage » ?

Mis en œuvre par les étudiant.e.s DEP1 (équivalent Licence 3) de la formation des paysagistes DEP de l'ENSAP Bordeaux, le dossier « Cent ans de paysage » est une étude paysagère réalisée à l'échelle d'un vaste territoire (commune, intercommunalité, vallée, massif forestier ou montagneux ...) dans laquelle les étudiant.e.s doivent mener, de façon autonome, une démarche d'observation/interprétation des paysages et de leurs évolutions susceptible de fonder un processus de projet de territoire et de médiation paysagère. Autrement dit, l'objectif est d'amener les futurs professionnels du paysage à produire une connaissance approfondie des dynamiques paysagères et, sur cette base, d'imaginer l'avenir des territoires à travers, en particulier, la formalisation de scénarios prospectifs. Dans cet enseignement, la priorité est donc donnée à l'exploration de la dimension temporelle des paysages et il s'agit de replacer ces derniers sur un axe historico-prospectif.

Au cours de cette démarche d'observation/interprétation des paysages et d'élaboration de scénarios prospectifs, les étudiant.e.s doivent mettre au jour les règles qui organisent la matérialité évolutive en intégrant la diversité des regards portés sur le territoire, les politiques publiques et les logiques d'acteurs qui concourent aux mutations paysagères. L'objectif final est de produire un document (dont la forme est libre) qui doit rassembler tout ce qui permet de poser sur une base solide de connaissances la discussion démocratique sur l'avenir des paysages concernés. Il s'agit ainsi de construire une interprétation du paysage permettant à ce dernier de devenir un outil de médiation, c'est-à-dire un objet autour duquel peuvent prendre corps et consistance les échanges de vues et les débats que nécessite l'élaboration de projets concertés de paysage et de territoire.

Coordination pédagogique :

Rémy Bercovitz (paysagiste et géographe PhD) et Alexandre Moisset (paysagiste)
MCF ENSAP Bordeaux – UMR Passages 5319 du CNRS

Équipe pédagogique :

Sara Ducloy (paysagiste – doctorante), Hervé Goulaze (historien – doctorant), Marie-Ange Lasmène (ethnologue), Thomas Maillard (géographe), Morgane Robert (ethno-botaniste et paysagiste).

Jury :

Sébastien Cannet (paysagiste - CAUE Gironde), Sophie Dulau (architecte - doctorante ENSP Versailles/Cergy Paris Université), Maxime Foucard (paysagiste – Les bobines des paysages) - Elise Génot (paysagiste - Métropole de Bordeaux (dir. parc des Jalles)) - Luana Guinta (paysagiste - SYSDAU) - Eve Jeannerot (paysagiste - Atelier Sonia Fontaine) – Emilie Richard (géographe - DREAL. Inspectrice des sites) - Damien Sans (paysagiste - doctorant UMR Passages).

Avant-propos

La Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers est celle où j'ai grandi.

Ces paysages sont ceux que j'ai côtoyés au quotidien en me rendant à l'école.

Ses habitants font partie de mon entourage, et les enjeux, je les ai vus émerger au fil de mes dix-neuf années de résidence.

Cependant, je n'avais jamais observé le paysage comme un élément en mouvement, ni avec un regard objectif.

Il est vrai qu'il est difficile de se forger un regard neuf sur ce que l'on a toujours connu et entendu.

Je pense que cela a été la chose la plus délicate à affronter au début de l'arpentage du territoire.

remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer une profonde gratitude à mon professeur référent, Monsieur Thomas Maillard, pour son encadrement, sa bienveillance et sa confiance tout au long de cette étude.

Ses conseils et son soutien ont grandement contribué à l'aboutissement de ce mémoire. Mes remerciements vont également à l'ensemble de l'équipe enseignante pour l'élaboration de cet exercice et le suivi continu pendant le semestre.

Je souhaite remercier les habitants et les acteurs avec lesquels j'ai pu échanger brièvement au cours de mon arpentage, et plus particulièrement Mme Cécile Verdier du Château Brethous, qui m'a permis de me questionner et d'orienter mon axe d'étude.

Je remercie aussi mes camarades de classe, et avant tout mes amis, pour les échanges et les encouragements reçus tout au long du semestre.

Enfin, je souhaite remercier ma famille, qui m'a accompagné durant mes arpentages, et tout particulièrement ma sœur, professeure de français, pour sa patience et la relecture de mes textes.

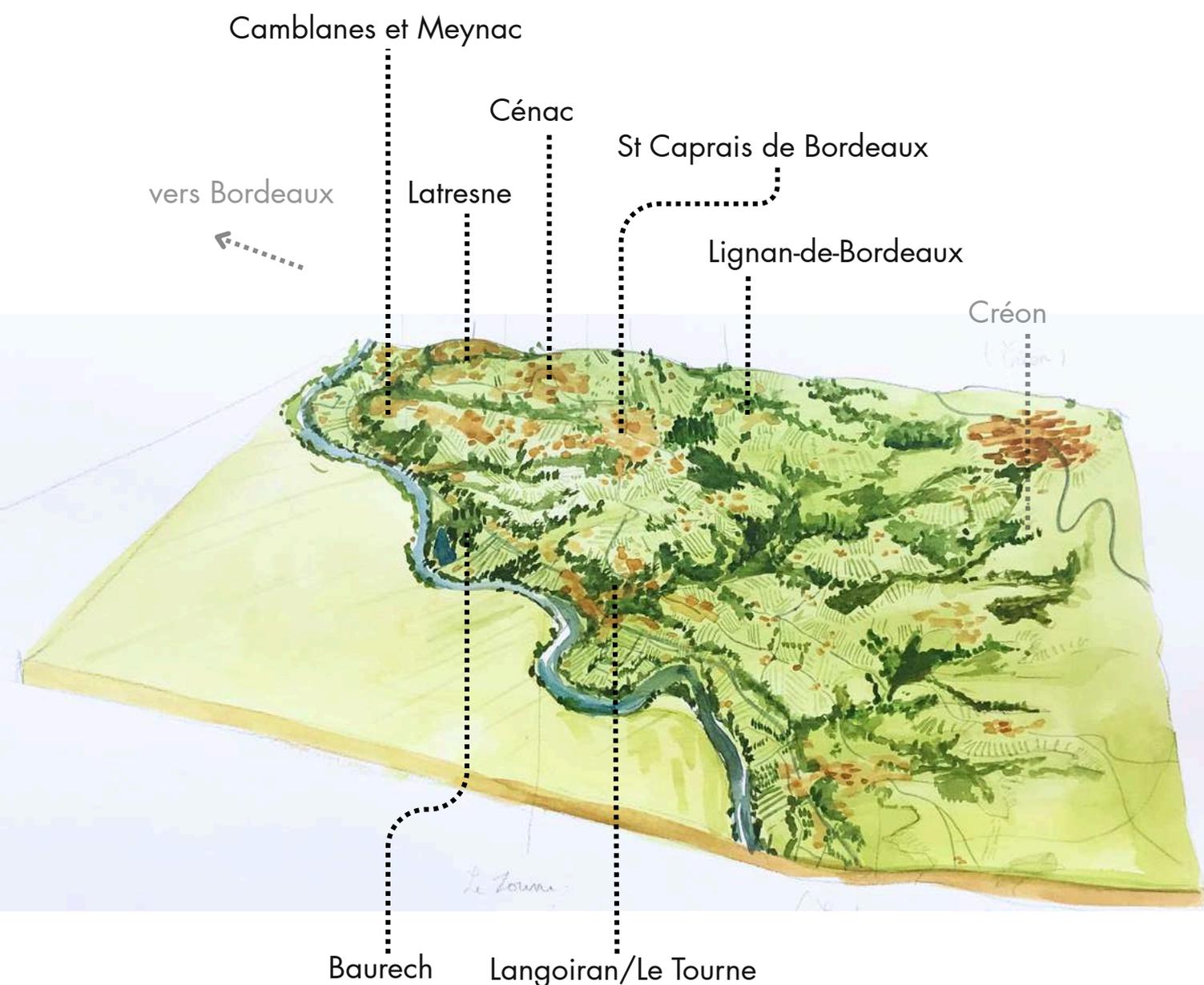
SOMMAIRE

| | |
|----------------------------------------------------------------|-----------|
| Introduction | 5 |
| I) Les Paysages d'aujourd'hui, les nouveaux enjeux. | 6 |
| 1. Le socle du paysage | 7 |
| Localisation | |
| Présentation générale | |
| 2. Les unités de Paysages | 10 |
| a) La palud, déclinaison d'usages | |
| b) Le coteaux, aux panoramas soudains | |
| 3 .Le gradient d'urbanisme | 24 |
| II) L'histoire d'une polyculture en constante évolution | 29 |
| 1. Le Moyen-âge | 30 |
| 2. De l'apogée de la viticulture jusqu'au phylloxera | 34 |
| 3. L'avant et après guerre, une monoculture renforcé | 40 |
| 4. L'installation urbaine, le lotissement. | 43 |
| III) Le Futur des Paysages | 47 |
| 1. Synthèse des enjeux | 48 |
| 2. Les objectifs du territoire | 49 |
| 3. Les scénarios | 52 |
| Conclusion | 56 |
| Bibliographie | 57 |
| Annexe | 59 |

introduction

L'augmentation de la population mondiale ainsi que le départ des populations rurales en dehors des grandes villes dès 1945 mais aussi aujourd'hui avec le phénomène de rurbanisation ont fait que les territoires ruraux ont accueilli et accueillent aujourd'hui des nouvelles populations. De plus, la région connaît une crise viticole qui laisse place à de nouveaux espaces et friches et qui ont lieux d'être de prochaines zones habitables.

La crise du COVID-19 ayant accéléré ce phénomène, nous pouvons nous demander comment le phénomène de rurbanisation et la crise viticole laisse place à de nouvelles habitations et comment celles-ci s'inscrivent dans le paysage.

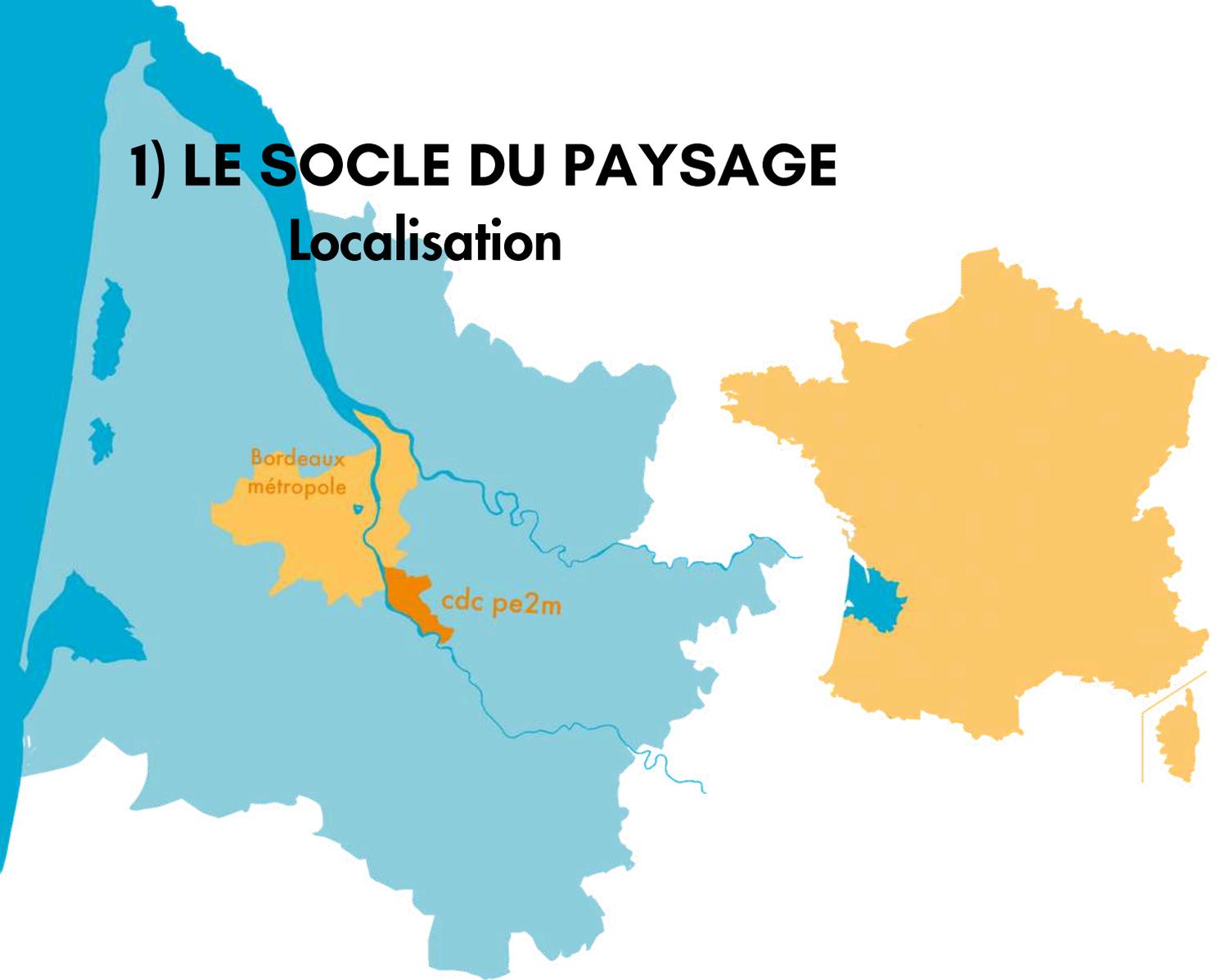


I. Les paysages d'aujourd'hui

UNE RURALITÉ EN PERDITION

1) LE SOCLE DU PAYSAGE

Localisation



Le territoire du paysage étudié se situe dans le Sud-Ouest de la France, dans le département de la Gironde. Il s'agit d'une communauté de commune qui a la particularité d'être accolée à la limite de la métropole bordelaise.

Cette communauté de commune comprend onze communes qui s'étendent de Latresne au nord jusqu'à Langoiran au Sud. Celles-ci sont donc : Latresne, Lignan-de-Bordeaux, Cénac, Camblanes-et-Meynac, Quinsac, Saint-Caprais-de-Bordeaux Baurech, Tabanac, Le Tourne et Langoiran.

Le tout représente environ 80km², pour un total de 22 229 habitants (2021, INSEE).

La particularité de son paysage repose sur le fleuve de la Garonne, les plaines alluvionnaires qui l'accompagnent et ses coteaux calcaires. Son architecture est représentée par de nombreux châteaux et domaines d'époques différentes.

Présentation générale

La singularité des portes de l'Entre-Deux-Mers repose sur une géographie contrastée, combinant une plaine alluvionnaire et un plateau vallonné où les collines s'élèvent jusqu'à 40 mètres d'altitude. Ces deux ensembles topographiques sont séparés par une côte abrupte, révélant par endroits la roche calcaire qui forme le socle du paysage.

La nature des sols y est variée : on y trouve des terres limoneuses et sableuses, mais le sol dominant est constitué de calcaire à astéries. Cette roche particulière donne aux formations géologiques et aux constructions locales une teinte beige claire caractéristique.

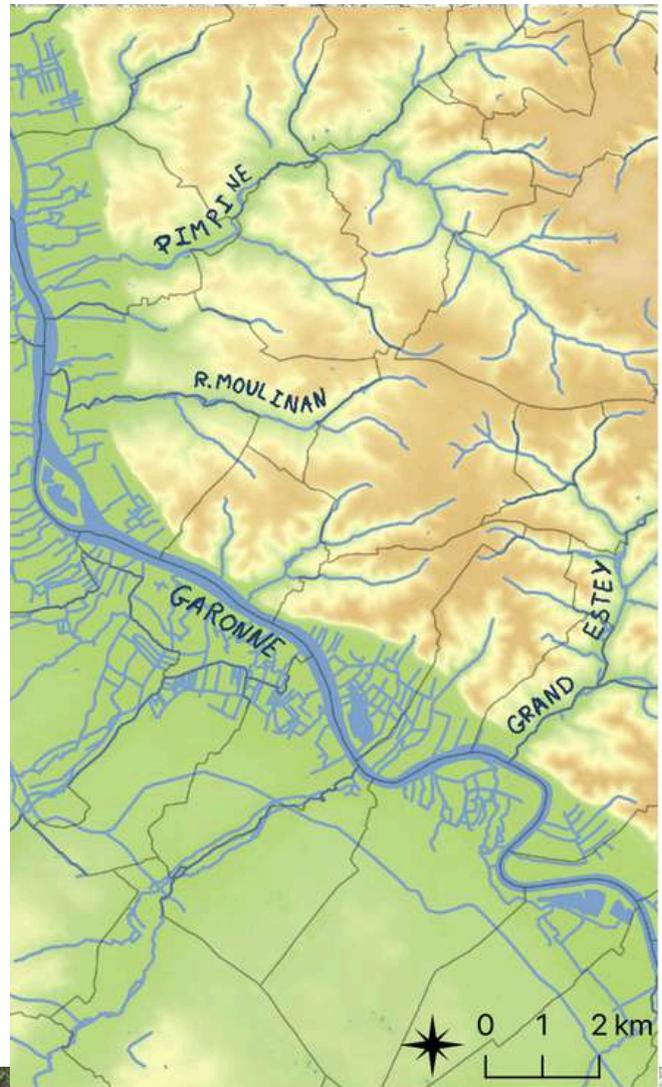


Ce sont sur ces roches que fendent les "estey", ces ruisseaux naissant des nombreuses sources, qui vivent au rythme des marais lorsque ceux-ci croisent la Garonne. Ils grossissent ou s'amenuisent lors des passages des marais ou autre mascaret.

Estey

du gascon *estèir*, ruisseau

Désigne une partie d'un cours d'eau qui, soumis au régime des marées, se trouve à sec à marée basse.

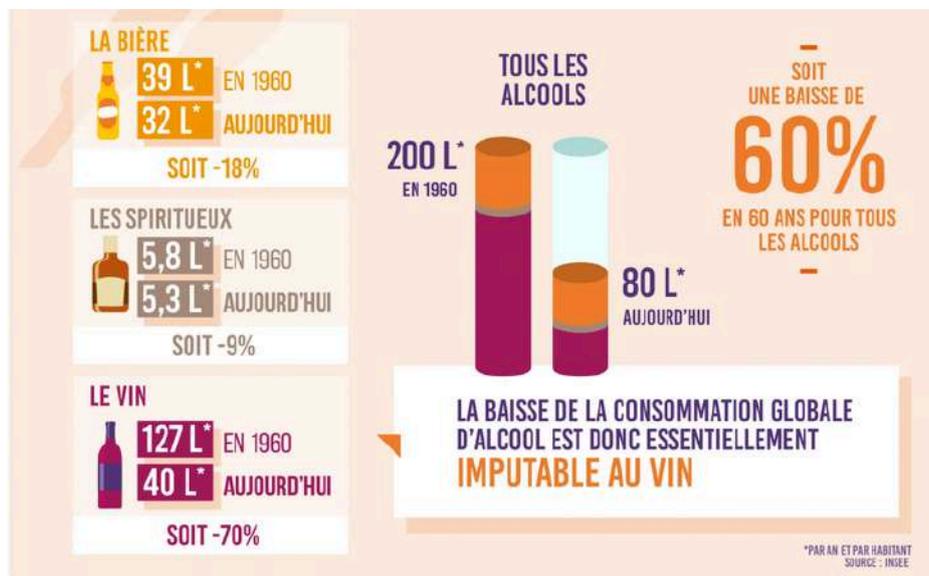


Carrière de calcaire sur la piste cyclable Roger Lapébie



dynamiques

Aujourd'hui, le territoire reste fortement marqué par la viticulture, encore très présente dans l'ensemble des communes. Toutefois, il est indéniable que ce secteur a connu une évolution significative au cours des cinquante dernières années. La baisse de la consommation de vin rouge en France a fortement ralenti la production dans plusieurs châteaux et domaines des Portes de l'Entre-Deux-Mers. Ne bénéficiant ni d'AOC ni d'AOP, ces territoires ne profitent pas du prestige et de la reconnaissance dont jouissent *a contrario* les grands vins du Médoc.



Vin et société :
OFDT ET INSEE

La deuxième grande dynamique paysagère est celle de l'urbanisation. Il est indéniable que le nombre de nouvelles habitations explose depuis le début du siècle. Les lotissements fleurissent dans les anciennes parcelles agricole enrichies.

Paluds de Baurech



2) LES UNITÉS DE PAYSAGE

les plateaux et
le coteau

la palud

À l'image de l'ensemble de l'Entre-deux-Mers, la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers se distingue par la présence de deux grandes formations topographiques qui façonnent à la fois sa géographie et son identité paysagère. Cette dualité naturelle – entre coteaux et vallée de la Garonne – donne naissance à deux types de paysages bien différenciés, aux caractéristiques visuelles propres.

Ces deux entités, bien que complémentaires, répondent chacune à des logiques de formation, d'occupation et d'usage du sol spécifiques. Il est donc pertinent de les considérer comme deux unités paysagères distinctes, structurantes pour la lecture et la compréhension du territoire.

0 1 2 km

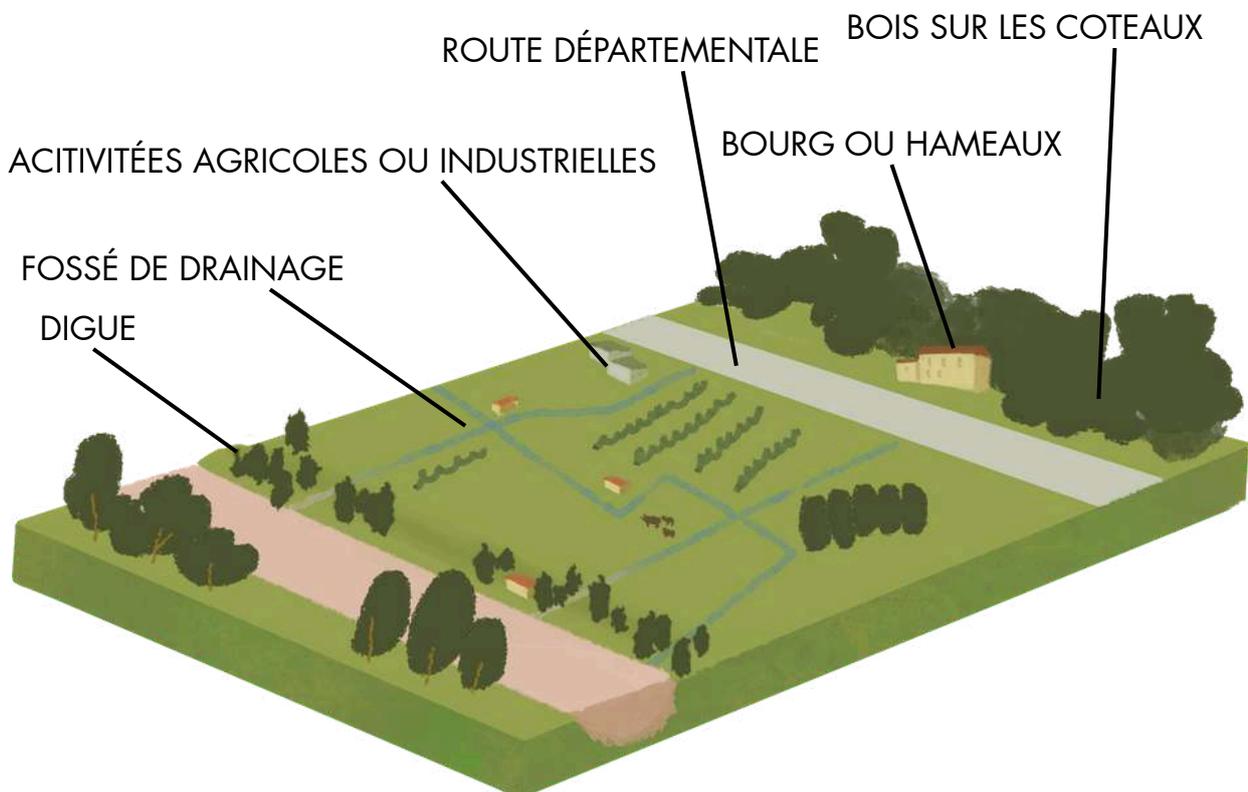


A) LA PALUD, DÉCLINAISON D'USAGES

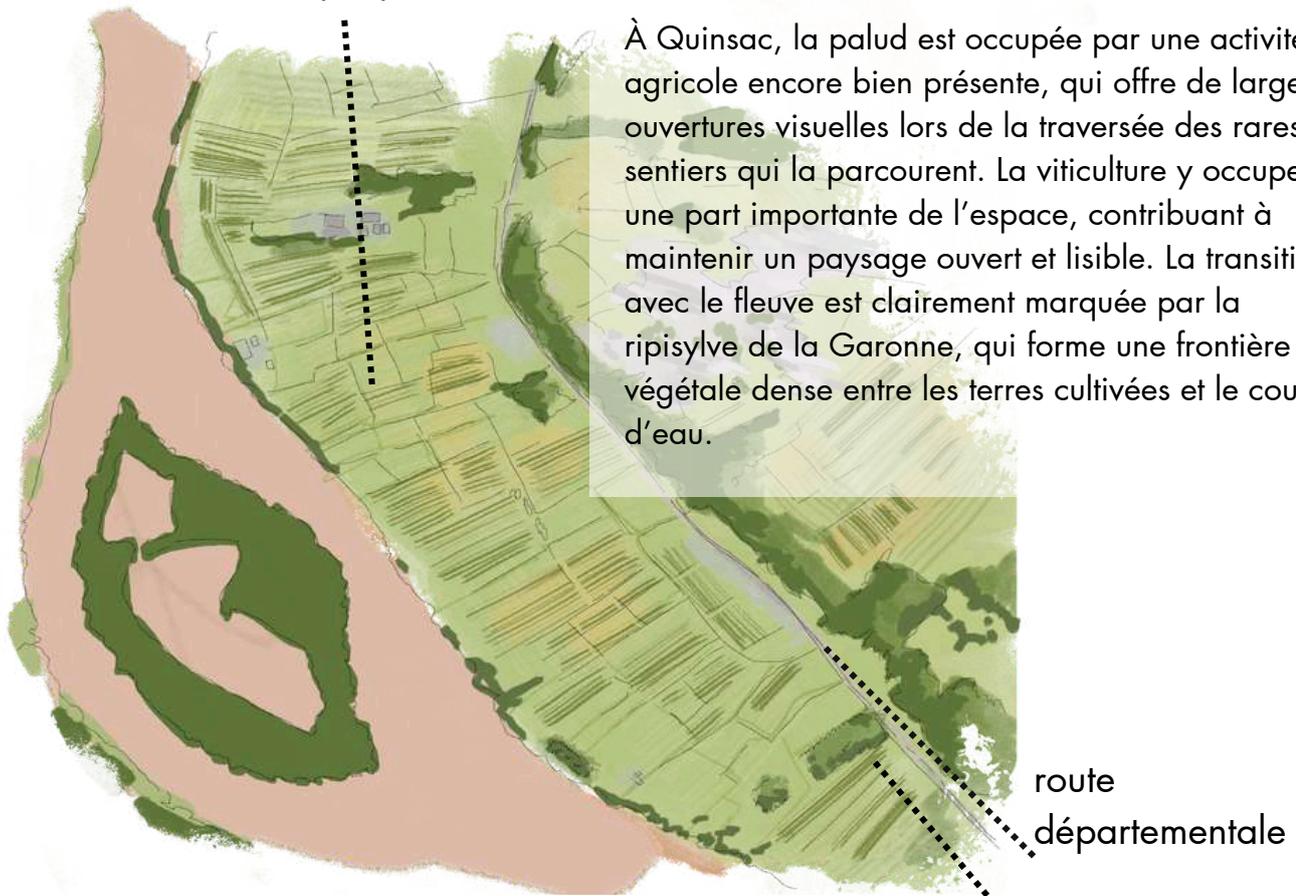
La palud (du latin palus voulant dire étang/marais)

En bord de Garonne nous retrouvons ces terres plates que semblent rogner les coteaux. C'est au fil des siècles que le cours d'eau en changeant de trajectoire est venu déposer ses précieux sédiments. La palud possède aujourd'hui cette forme qui s'élargit et se rapetisse jusqu'à parfois disparaître complètement.

Malgré ces variations il toujours manifeste qu'un motif se dégage du palud. La forme est ainsi agencée : la Garonne, suivie des plaines, des fossés de drainages, un petit bourg et la départementale D113/D10 qui fissure l'ensemble.



champs, prairies

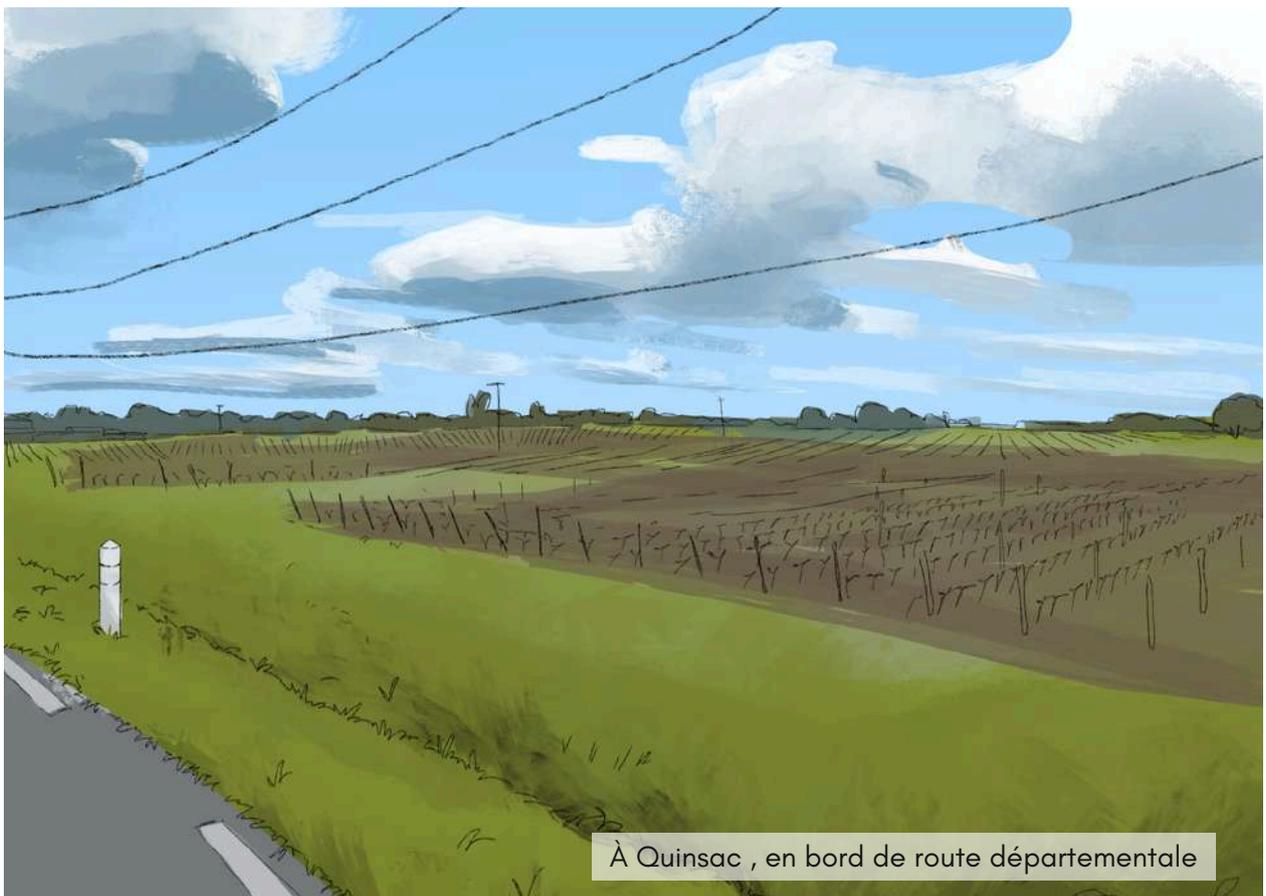


À Quinsac, la palud est occupée par une activité agricole encore bien présente, qui offre de larges ouvertures visuelles lors de la traversée des rares sentiers qui la parcourent. La viticulture y occupe une part importante de l'espace, contribuant à maintenir un paysage ouvert et lisible. La transition avec le fleuve est clairement marquée par la ripisylve de la Garonne, qui forme une frontière végétale dense entre les terres cultivées et le cours d'eau.

route
départementale

À QUINSAC, UNE PALUD AGRICOLE

Peupleraies



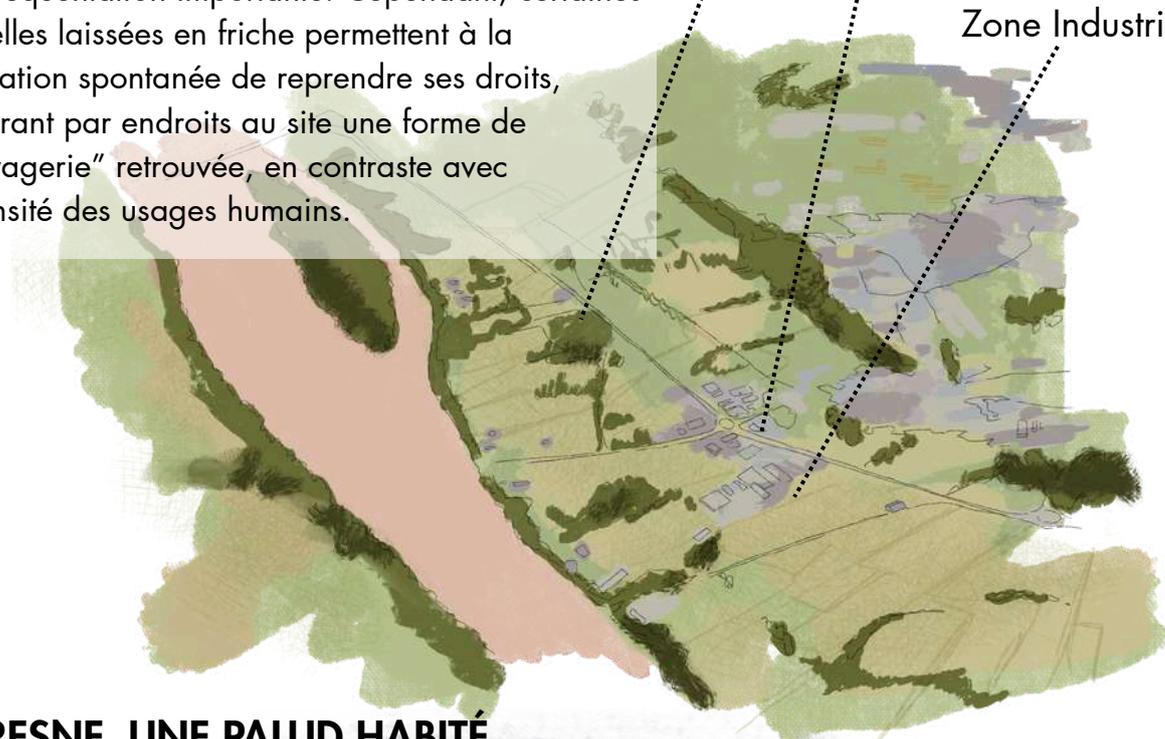
À Quinsac , en bord de route départementale

À Latresne, l'unité paysagère de la palud est fortement sollicitée au quotidien. La présence de commerces et les nombreuses voies de circulation menant au bourg et aux zones d'habitat génèrent une fréquentation importante. Cependant, certaines parcelles laissées en friche permettent à la végétation spontanée de reprendre ses droits, conférant par endroits au site une forme de "sauvagerie" retrouvée, en contraste avec l'intensité des usages humains.

Prairies et habitations

Route départementale

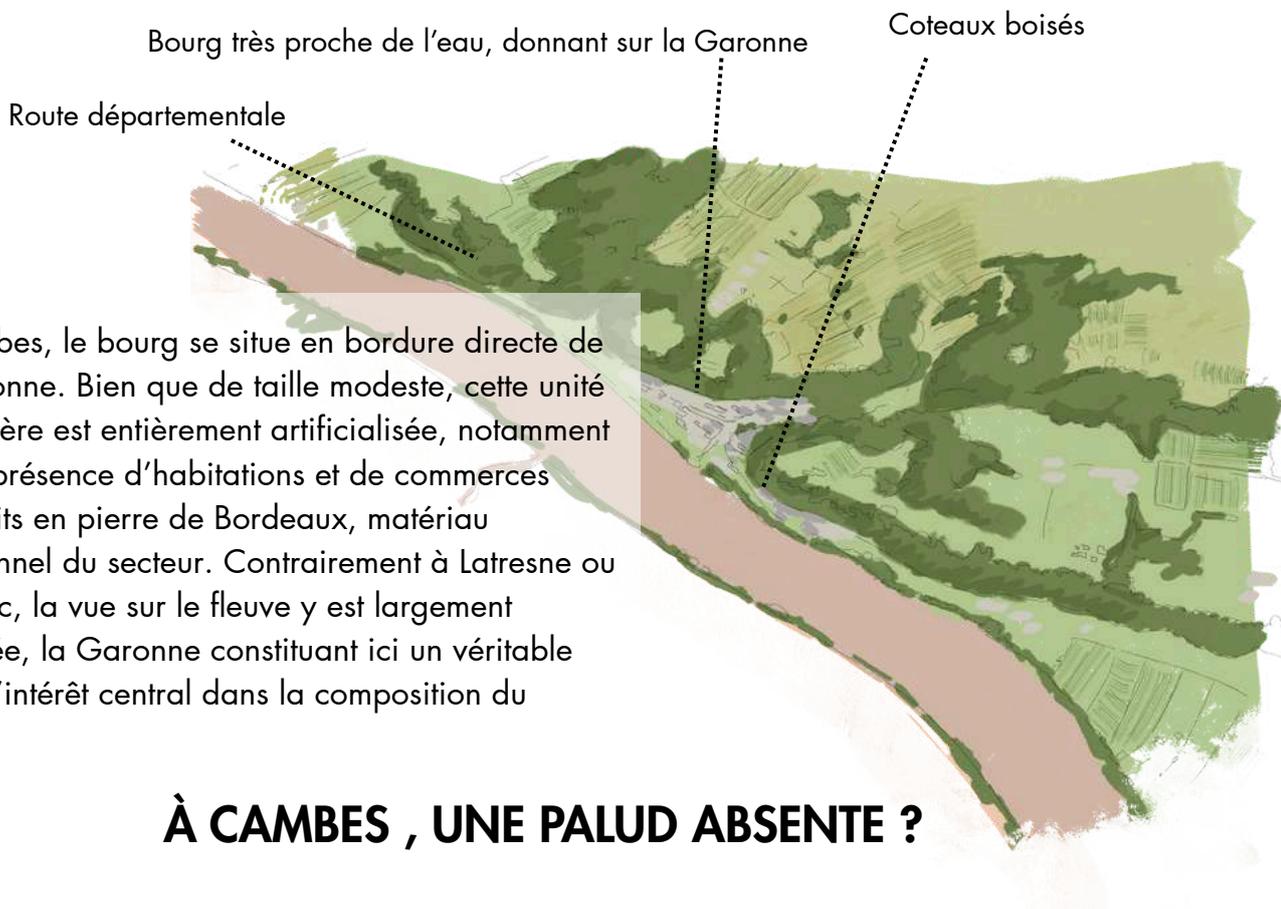
Zone Industrielle



À LATRESNE, UNE PALUD HABITÉ



Nouveaux logements à la Seylere



Grâce à ces observations localisées nous pouvons déclarer que lorsque les vues sont dégagées, la planéité des espaces permet de mettre en valeur la morphologie des coteaux, grâce au contraste saisissant entre ces deux unités paysagères. Les parcelles encore cultivées en vigne, particulièrement présentes au nord du territoire, se prêtent particulièrement bien à ces observations, en raison de la faible hauteur des pieds de vigne qui libère le champ visuel.



Palud de Langoiran , les vignes , le pont, l'église et le coteau

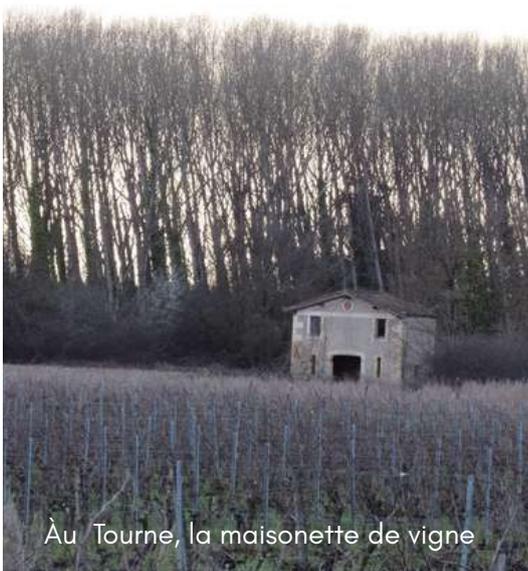
En revanche, les petits bois et les peupleraies empêchent ou du moins ammenuisent ces fractures entre vallons et plaines.



Palud de Latresne , prairie s'enfrichant

Les paluds témoignent également d'un patrimoine architectural riche et singulier. Autrefois, les vignes — ou ce qu'il en reste aujourd'hui — étaient ponctuées de petites constructions appelées « maisonnettes de vigne ». Ces modestes édifices servaient à abriter les agriculteurs ou à leur offrir un lieu de repos au cœur des parcelles. Bien que nombre d'entre elles soient aujourd'hui laissées à l'abandon, elles demeurent de précieux témoins de l'histoire viticole et du lien entre paysage et culture du terroir.

Par ailleurs, les paluds accueillent de nombreuses villas et habitations anciennes construites en pierre de Bordeaux, situées en bordure immédiate de la Garonne. Malgré les nombreuses inondations ayant parfois dépassé les digues, ces bâtiments, souvent centenaires, sont toujours debout, illustrant la résilience du bâti traditionnel face aux aléas du fleuve.



Àu Tourne, la maisonnette de vigne



La Chartreuse de Valrose, édifice du XVIIIème ,

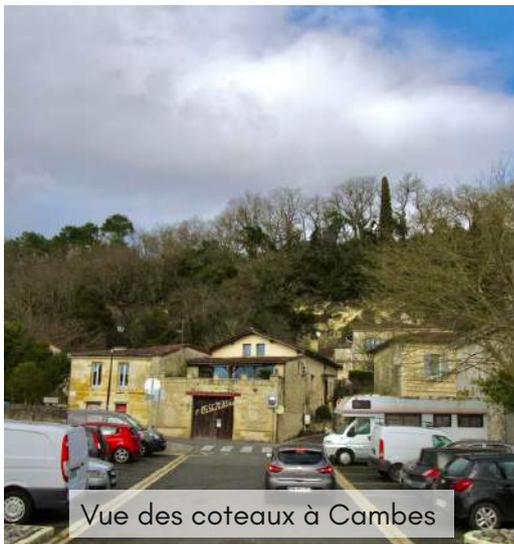


Longère du bord de l'eau en mauvaise état

B) LE COTEAU, AUX PANORMAS SOUDAINS

La deuxième unité prend en compte l'ensemble des coteaux. Si toutes les communes du territoire ne comprennent pas la palud (Lignan-de-Bordeaux et St Caprais-de-Bordeaux), tous les villages et villes de la Communauté de Communes ont des coteaux.

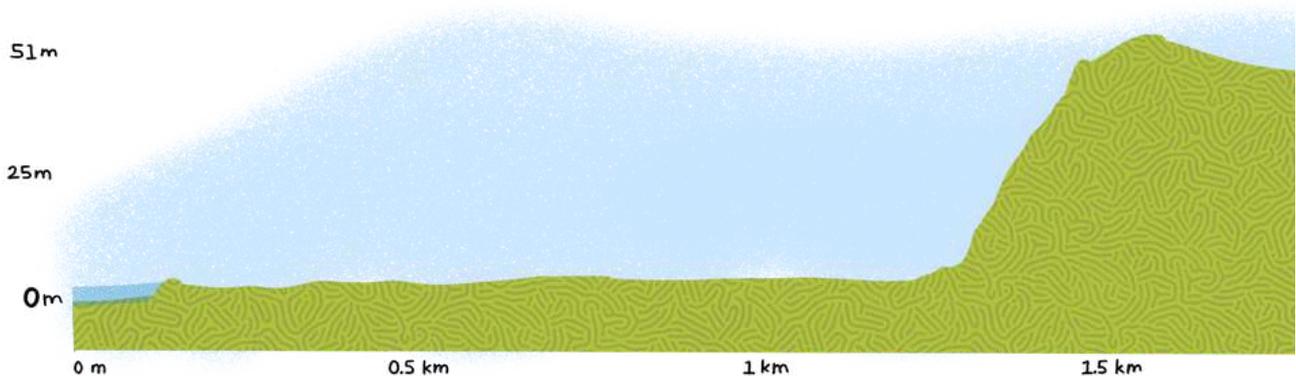
Sur le plan géologique les coteaux s'élèvent à parfois jusqu'à 80 mètres d'altitude. Cette hauteur arrive de façon soudaine car la montée s'effectue par endroit très rapidement de sorte à ce que la roche se présente comme une falaise. Cela impacte fortement des voies piétonnes et carrossables sur cette unité, en effet elle auront tendance à réaliser de larges virages pour défier la côte.



Vue des coteaux à Cambes



Rue de Port de l'Homme, Latresne



Coupe du palud et du coteau à Camblanes-et-Meynac sur une distance de 2,2 km

C'est grâce à cette prise de hauteur que, depuis les bords de coteaux, il est possible d'observer des points de vue sur le territoire lointain. Toutefois, cette visibilité dépend de l'absence d'obstructions telles que les constructions ou la végétation dense. De nombreuses habitations se sont implantées sur les roches en surplomb, réduisant ainsi le champ de vision. De plus, la présence de boisements sur les falaises contribue également à refermer l'espace.

Ce sont principalement le long des axes routiers que l'horizon reste visible, grâce aux dégagements de la végétation.



Au bord de la route , une percée sur le coteaux et le marais . Au fond, la ripisylve de la Garonne.



À Quinsac , les maisons en bords de coteaux.

Cependant, le coteau se caractérise avant tout par ce qui s'y trouve. Le plateau, quant à lui, présente un relief très vallonné, sculpté par de petits cours d'eau et de plus grands ruisseaux prenant leur source dans la roche calcaire.

Ces zones humides, bien que de taille modeste, sont accompagnées d'un manteau arboré et d'un microclimat humide, transformant sensiblement l'ambiance lorsque l'on y pénètre. La végétation, composée notamment de prêles, de fougères et de chablis, constitue un habitat apprécié par une faune sauvage diversifiée.



poule d'eau



Grand héron



Saulé clava



potele des champs



Marais de la Pimpine



petit étang près de Tabanac

Le paysage des coteaux est également ponctué de petits étangs, de pêcheries et de lavoirs, qui offrent une autre relation à l'eau dans le territoire.

Le climat tempéré de la Gironde, marqué par d'importantes précipitations, contribue à l'augmentation du débit des sources. En conséquence, le nombre de bassins d'orage le long des cours d'eau, telle que la Pimpine, ne cesse de croître.



Bassin d'orage, proche de la piste cyclable Roger Lapébie

Si les boisements prennent une bonne part du territoire, il est évident que ce sont les vignes qui dominent le paysage de l'Entre-Deux-Mers.

Sur les versants des plateaux, les rangées de pied de vigne se succèdent et forment un paysage ordonné.

Si quelques arbres isolés parsèment les parcelles, ils font pâle figure dans les immensités du couvert de pampre. De plus, si les domaines sont proches, il devient difficile de distinguer les limites de chacun, créant une étendue de vigne qui semble parfois sans limite.

Cette vigne que l'on taille basse (1,50m avec le feuillage) est un avantage pour la visibilité de ce qui l'entoure. C'est cela qui permet au paysage lointain de s'ouvrir à nous.



près de Cénac , les pentes recouvertes de parcelle de vigne et les bois dans les creux

Si ce paysage est ancré dans la mémoire collective du fait de sa présence sur le territoire depuis les temps anciens, il est aujourd'hui mis en grande difficulté par deux facteurs. Le plus important étant la baisse de la consommations de vin qui entraîne une surproduction chez les viticulteurs mais aussi la présence de la flavescence dorée, une maladie qui contraint les agriculteurs à une lutte inévitable.

Ces deux problèmes ont la même fin : un arrachage forcé des rangs de vigne.



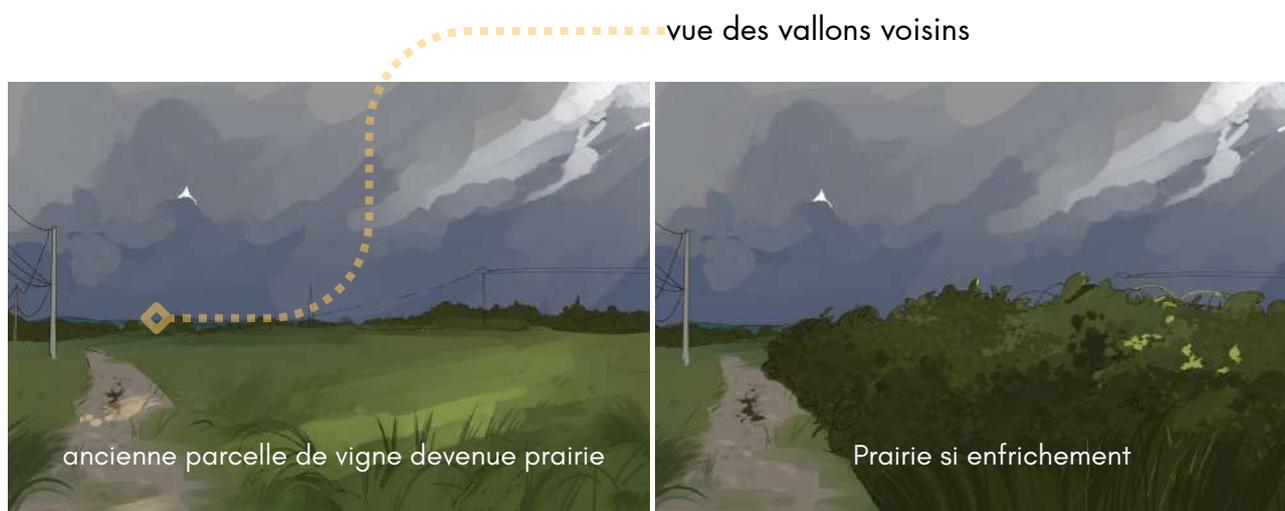
Vigne touchée par la flavescence dorée

La crise viticole actuelle constitue une véritable rupture pour les paysages de la Communauté de Communes, la vigne ayant longtemps été un symbole fort de ce territoire. En parcourant les environs, il n'est pas rare d'observer l'arrachage des ceps sur de nombreuses parcelles.

Si cette pratique devient fréquente, l'abandon des terres l'est tout autant. En effet, l'arrachage représente un coût que certains viticulteurs ne peuvent assumer. Ainsi, nombre d'entre eux, contraints de cesser leur activité, laissent leurs hectares à l'abandon.



Comme mentionné précédemment, la viticulture présente l'avantage d'être une culture de faible hauteur, permettant ainsi au regard de traverser librement les parcelles. Cependant, l'abandon de ces terres entraîne un enfrichement non maîtrisé, qui obstrue progressivement les percées visuelles sur les vallons et les fonds de vallée environnants.



Malgré les profondes mutations que connaît actuellement le paysage viticole, cette activité laissera derrière elle un héritage bâti particulièrement riche, qui constitue l'une des grandes valeurs patrimoniales de l'Entre-Deux-Mers. À travers les domaines viticoles, les châteaux, les bourdieux, les longères et autres bâtiments agricoles, c'est toute une mémoire du territoire qui demeure visible dans l'architecture.

Ces constructions, intimement liées à l'histoire de l'agriculture et plus spécifiquement à celle de la viticulture, témoignent des modes de vie, des techniques de production, et des rapports au sol qui ont façonné le paysage pendant plusieurs siècles. Même si les pratiques viticoles se raréfient aujourd'hui, ces édifices demeurent des repères visibles de l'identité du territoire. Ce qui confère une richesse particulière à ce patrimoine, c'est sa grande diversité. En effet, les châteaux et domaines ne relèvent pas tous de la même époque, ni du même courant architectural. Chaque bâtiment reflète les spécificités de la période à laquelle il a été édifié, que ce soit à travers ses matériaux, ses volumes, ou ses détails ornementaux. Cette variété permet de lire dans le paysage les différentes « vagues » d'installation des viticulteurs sur le territoire, marquant les temps forts du développement de la viticulture locale.



Château Lagarosse , Tabanac, datant du 17ème



Château Sentout , Tabanac, datant du 16ème



Château Courtade Dubuc, Camblanes-et-Meynac, datant du 19 ème

Ces éléments permettent de dégager un motif d'organisation spatiale commun à l'ensemble des communes du territoire. On observe en effet que les bourgs sont majoritairement implantés en hauteur, en bordure de coteaux, et offrent des vues dégagées sur la vallée de la Garonne. Cette position dominante n'est pas anodine : elle répond à des logiques historiques de protection, de visibilité et d'accessibilité, mais elle structure également la perception du paysage.

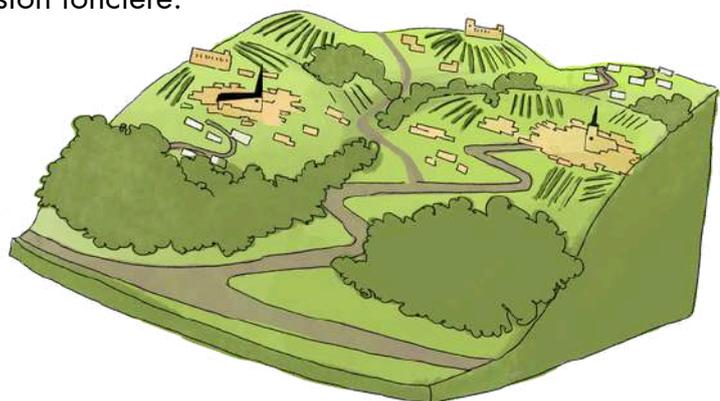
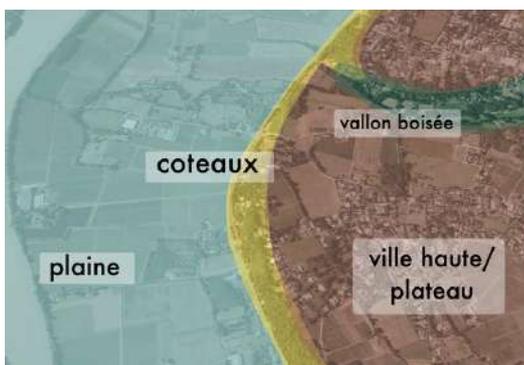
Un autre élément remarquable concerne la disposition des églises. Souvent situées à l'extrémité du bourg, elles forment un véritable « chapelet » architectural dans le paysage : depuis un village, il est souvent possible d'apercevoir le clocher d'un autre, établissant une forme de dialogue visuel entre les localités. Cette répétition régulière de points hauts bâtis renforce la cohérence paysagère et contribue à une lecture harmonieuse du territoire.



Autour de ces noyaux villageois, l'habitat devient progressivement plus diffus. De nouveaux lotissements apparaissent, insérés dans les interstices du tissu rural, souvent sur des parcelles autrefois viticoles ou agricoles. Cette urbanisation récente, parfois peu encadrée, s'étend de manière discontinue, en alternance avec des rangées de vignes encore cultivées, ce qui modifie l'équilibre visuel du paysage.



Enfin, la trame végétale joue un rôle structurant important. Les boisements, souvent concentrés le long des ruisseaux en fond de vallée, remontent les pentes et recouvrent progressivement les coteaux, renforçant l'identité naturelle du territoire tout en révélant les zones d'abandon ou de moindre pression foncière.



3) LE GRADIENT D'URBANISATION

Les paysages du territoire conservent encore une forte identité rurale, mais cette lecture tend à s'estomper à mesure que l'on se rapproche de la métropole bordelaise. En particulier, les formes paysagères des coteaux et des paluds évoluent progressivement sous l'effet des dynamiques urbaines.

La croissance démographique et les vagues successives de néo-ruralité des précédentes années a profondément modifié les modes de déplacement, les usages de l'espace, ainsi que la perception des paysages dans l'Entre-Deux-Mers. Ces transformations sont particulièrement visibles au sein de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, où les pressions urbaines redessinent les équilibres entre ruralité, habitat et mobilités.

Dans un premiers temps nous nous pencherons sur le cas de l'unité paysagère de la palud. Si la palud a plusieurs tailles, elle est aussi aménagée de façons différentes.

L'urbanisation s'exprime de plusieurs façons sur la palud. Prenons l'exemple du bord de l'eau :



Bord de l'eau du Tourne



Bord de l'eau à Latresne

Aux abords de la métropole bordelaise, le bord de l'eau est nettement plus urbanisé avec l'ancien chemin de halage transformé en route et en piste cyclable. Si les carrelets sont toujours là, la limite avec la vasière est marquée par un muret en béton qui délimite l'espace de façon très claire.

À l'inverse, on remarque qu'au Tourne, les usagés peuvent circuler librement sur la digue sans frontière. Les carrelets sont encore présents et l'ensemble des berges reste bien dégagé.



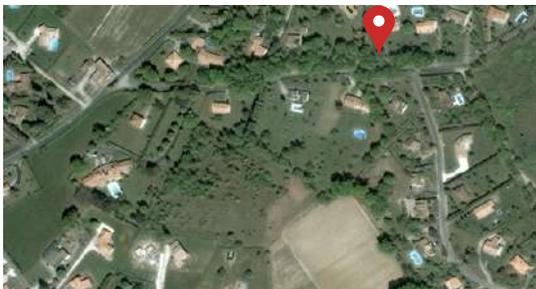
De même, sur l'utilisation du marais, on remarque que les usages sont différents :
À Latresne, la zone industrielle occupe une place très importante, les bâtiments industriels longent la départementale. Les espaces ne sont plus utilisés comme prairies ou champs, ainsi les arbres pionniers sortent de terres. On retrouve également des jardins d'ouvriers et de petites forêts qui enferment les axes de circulation.
Plus on s'éloigne de Bordeaux, plus la palud retrouve un usage agricole avec des champs de maïs et surtout de la vigne. Quelques peupleraies profitent encore de l'eau sur les bords de Garonne.



Dans un second temps, il convient d'analyser la manière dont le gradient d'urbanisation s'exprime sur les plateaux vallonnés du territoire. La recherche d'un cadre de vie rural à proximité des pôles d'emploi urbains a conduit à une intensification de l'artificialisation dans certaines communes proches de la métropole, telles que Latresne, Camblanes-et-Meynac ou Lignan-de-Bordeaux.

Ces communes, situées à l'interface entre la ville et la campagne, connaissent une forte pression foncière. Mme Colette Martin, habitante de Latresne depuis à peu près 40 ans a vu ses paysages voisins se transformer : Depuis vingt ans, douze maisons se sont construites autour de chez elle.

Elle observe également que plusieurs propriétaires fonciers choisissent de diviser leurs terrains pour en vendre une partie à des promoteurs immobiliers, participant ainsi à une urbanisation diffuse et morcelée.



2002



2011



2015



2021

Ces différentes constructions ont nécessité l'aménagement d'accès individualisés aux nouvelles habitations, ce qui a entraîné la modification profonde de la trame végétale existante dans la rue. La voûte végétale, autrefois formée par l'enchevêtrement de chênes bordant la voie, a été partiellement détruite. Plusieurs arbres jugés gênants pour les travaux ont été abattus, ouvrant des brèches dans ce couvert arboré qui constituait pourtant une composante paysagère forte et identitaire du secteur.



Cet exemple est révélateur d'une tendance plus large : d'autres axes de circulation ont vu apparaître de nouveaux lotissements, souvent au détriment de la couverture arborée. Ces constructions récentes présentent par ailleurs une architecture contemporaine qui contraste parfois fortement avec les maisons traditionnelles en pierre de Bordeaux.

On observe notamment un grand nombre de toitures aux teintes gris foncé ou noires, associées à des clôtures métalliques, ainsi que des formes bâties plus cubiques, rompant avec les volumes vernaculaires.

Toutefois, certaines maisons modernes parviennent à s'intégrer harmonieusement dans le paysage, dès lors que leur implantation et leur conception tiennent compte du contexte environnant.



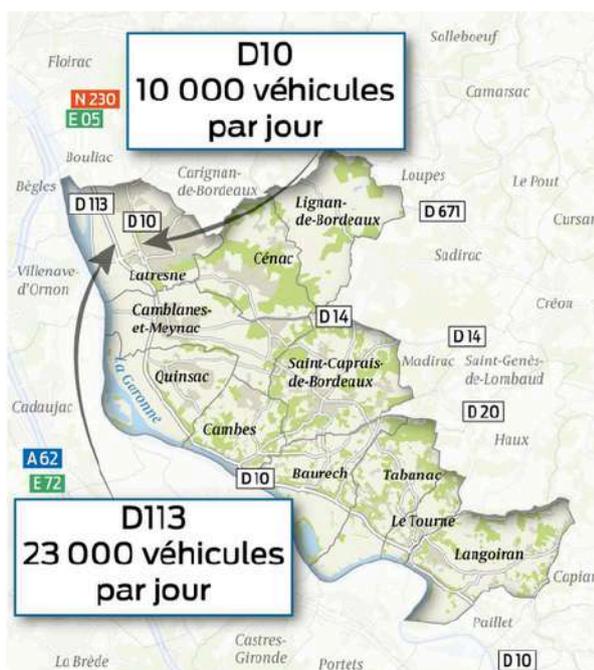
Maison au toit végétalisé dissimulé dans la vue sur Quinsac

Maison blanche "cubique" contrastante avec les nuances environnantes

L'un des facteurs majeurs d'urbanisation du territoire demeure la présence des routes départementales D10 et D113, qui longent le coteau. Très empruntées, notamment pour les déplacements quotidiens vers les zones commerciales de la métropole bordelaise, elles connaissent une fréquentation particulièrement intense lors des heures de pointe liées aux migrations pendulaires du matin et du soir.

Bien que ces deux axes soient largement dimensionnés pour la circulation automobile, on y observe également une fréquentation significative par les cyclistes, ceux-ci rejoignant la piste cyclable des bords de Garonne de Latresne en direction de Bordeaux.

Ce flux dense constitue une véritable coupure dans le paysage, rendant difficile la traversée du territoire d'Ouest en Est, en particulier pour les mobilités douces. La dangerosité liée à la circulation automobile renforce cette fragmentation, accentuant la séparation physique et fonctionnelle entre les paluds et le plateau vallonné.



source: Rédaction du Sud-Ouest

L'urbanisation progressive du territoire, portée par la proximité de la métropole bordelaise et l'attractivité résidentielle des coteaux, transforme en profondeur les paysages ruraux de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers. L'étalement de l'habitat, la fragmentation des espaces agricoles, la perte de trames végétales et la présence de grandes infrastructures routières participent à une recomposition spatiale rapide, souvent peu maîtrisée.

Si certaines architectures récentes parviennent à dialoguer avec le contexte local, la plupart des interventions créent des ruptures sensibles par leurs formes mais surtout par le manque d'une végétation criante. Par ailleurs, la forte pression exercée sur les routes départementales accentue les effets de coupure et fragilise la continuité du territoire, tant pour les paysages que pour les mobilités douces.

Cela soulève plusieurs questionnements :
Comment a évolué le lien entre la ville de Bordeaux et son aire urbaine ? Par quel moyen la vigne a-t-elle pris une telle ampleur sur le territoire de l'Entre-Deux-Mers ?

II. L'histoire d'une polyculture

ENTRE CULTURE SPÉCIALISÉE ET POLYCUUTURE

Pour comprendre la raison pour laquelle le paysage d'aujourd'hui possède ce que nous avons vu dans la première partie, penchons-nous sur l'histoire du territoire.

Quelle sont les évènements historiques qui ont impacté les paysages de la
Communauté de Communes ?

Nous nous pencherons particulièrement sur les variations des cultures en Entre-Deux-
Mers.

1) LE MOYEN-ÂGE

Comme dans le reste de la France féodale, le territoire est structuré autour des châteaux seigneuriaux, tandis que les hameaux sont dispersés dans le paysage. Chaque famille paysanne travaille ses propres terres, dans un système agricole majoritairement autarcique.

Si une partie des ressources cultivées peut être destinée à la vente ou à l'échange, la majeure partie est consacrée à l'autoconsommation. On y cultive principalement des céréales, très répandues dans toute la région, ce qui vaut à l'Entre-Deux-Mers le surnom de « grenier de Bordeaux ». On y trouve également des légumineuses, des vergers produisant divers fruits, ainsi que quelques parcelles de vignes, héritées de l'époque romaine, qui parsemaient déjà le territoire.

Dans les fonds de vallée prolifèrent de denses forêts et bois mais c'est aussi ici que l'on trouve de nombreux moulins hydrauliques car ils bénéficient là de la topographie que leur offre les coteaux et les ruisseaux fissurant la paroi de calcaire. Les moulins à vent sont aussi présents mais moins nombreux. Ils sont situés au point le plus haut des terres pour bénéficier d'une meilleure prise au vent.



Moulin de Brun, Latresne

En contrebas, les paluds sont encore de vastes zones marécageuses, fréquemment inondées.

Malgré cela, la population considère ces terres comme particulièrement fertiles, et y aménage des prés pour l'élevage. Quelques emblavures y sont également plantées, bien qu'elles supportent difficilement les crues régulières. Certains habitants pratiquent la pêche ou récoltent des ressources naturelles telles que le roseau et le jonc. Jusqu'au XV^{ème} siècle, ces zones restent toutefois peu exploitées de manière intensive.

Par ailleurs, c'est à partir du XI^{ème} siècle que les premières carrières de calcaire apparaissent dans l'Entre-Deux-Mers, notamment celle de Langoiran, marquant le début d'une activité fructifiante sur le territoire.

La force seigneuriale de Bordeaux et de la Benaige n'empêche pas la création d'un monastère à la Sauve-Majeur en 1079 (du latin *silva* voulant dire bois, forêt). L'activité de cette nouvelle communauté monastique contribue à un défrichement de l'Entre-Deux-Mers au bénéfice des cultures, notamment celle de la viticulture.



Abbaye de la Sauve-Majeur

source: Gironde Tourisme

Le déclenchement de la Guerre de Cent Ans au début du XIV^{ème} siècle ralentit le commerce du vin et la viticulture diminue. De plus, de nombreux édifices sortent de terre comme les églises fortifiées afin de se protéger, mais de nouveaux centres d'habitation voient aussi le jour comme les Bastides (à Créon, par exemple). Cela modifie l'organisation des villes et villages de l'Entre-Deux-Mers.

En 1152, le mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri Plantagenêt (qui monte sur le trône d'Angleterre en 1154) profite au territoire en faisant de l'Angleterre un important importateur de vin. Cela encourage encore la viticulture. Pendant trois siècles, la région bordelaise possède le monopole sur le marché du vin, et ce jusqu'à la Guerre de Cent Ans.



Église fortifiée de Latresne



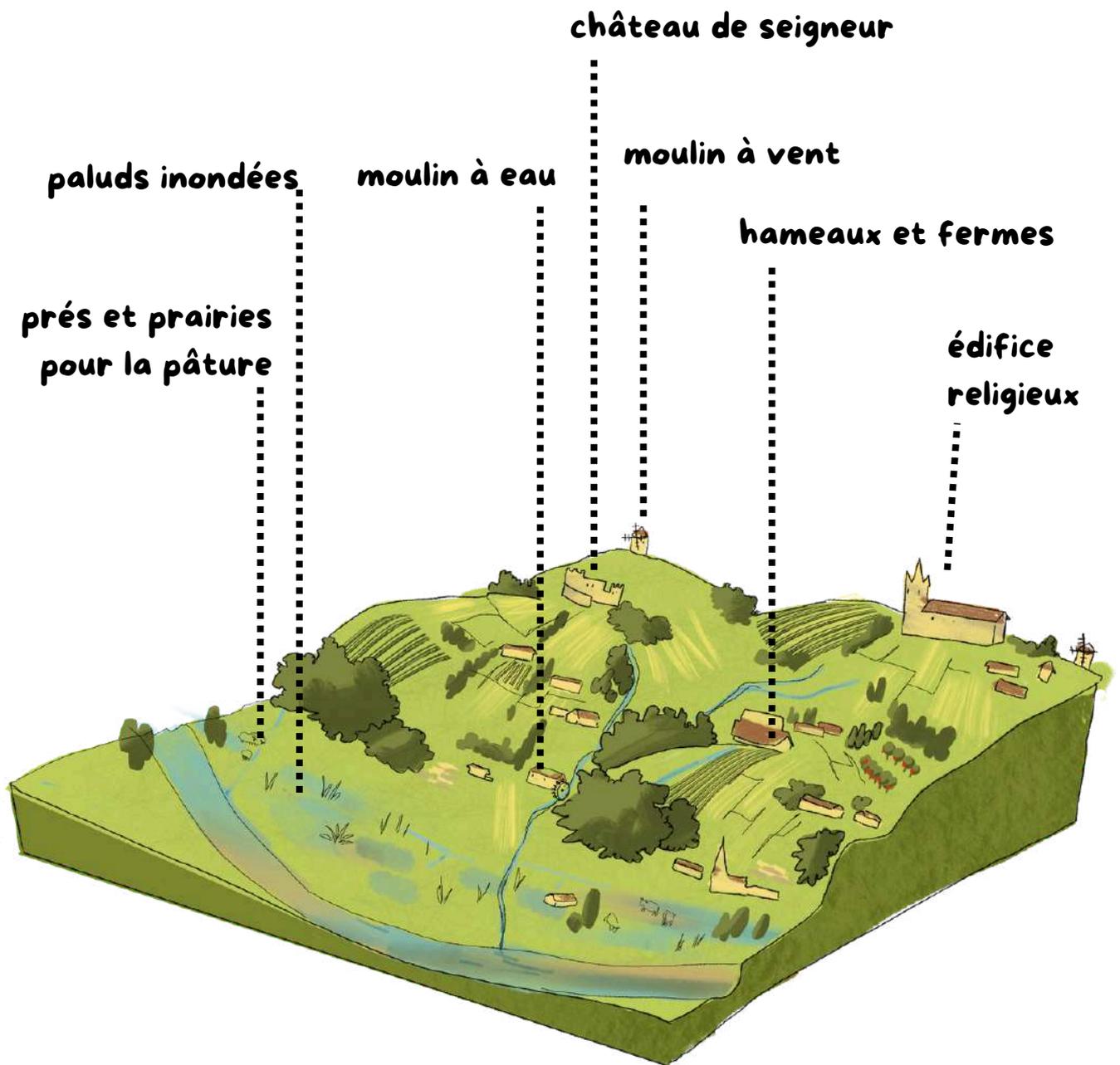
Confessionnal en dehors de l'église



source: Henry Salomé

Le château de Langoiran, construit au XIII^{ème} siècle, constitue un exemple emblématique de l'architecture médiévale affirmant l'autorité seigneuriale. Édifié en bordure de coteau pour des raisons stratégiques et défensives, il surplombe la vaste palud de Langoiran, qu'il domine visuellement.

SYNTHESE EN BLOC DIAGRAMME LE MOYEN-ÂGE



2) DE L'APOGÉE DE LA VITICULTURE JUSQU'AU PHYLLOXÉRA

Les nouveaux habitants

Si auparavant les marais étaient perçus comme un espace riche par les habitants, ils sont peu à peu délaissés dès la fin du XVI^{ème} et jusqu'au XVIII^{ème} siècle car vus comme porteurs de maladie, exsudant des miasmes et des odeurs pestilentielles. Il est alors décidé de les assécher pour se protéger. Ainsi se succéderont plusieurs édits et travaux afin de lutter contre les eaux stagnantes mais aussi pour augmenter les surfaces agricoles possibles. Il y eut par exemple l'édit sur l'assèchement des marais en 1599, mais tout le XVII^{ème} siècle est marqué par des textes ayant pour objet d'assécher ces espaces à des fins hygiéniques ou agricoles.

L'essor de la ville de Bordeaux au XVIII^{ème} siècle, et notamment de son port, pousse l'engouement pour le commerce du vin à son apogée. Les territoires en périphéries ne sont pas épargnés par la fièvre de la viticulture et l'augmentation de parcelle réservée à la vigne est vite observée. De nombreux commerçants jettent leur dévolu sur l'Entre-Deux-Mers pour y implanter leur domaine car ses versants bien exposés se prêtent parfaitement à cette culture. Les fermes sont transformées, des bourdieux sont bâtis afin de produire du vin et d'accueillir cette nouvelle population.

Cela ne supprime pas les systèmes de culture déjà en place sur le territoire : joulles, verger, etc. De nombreux événements météorologiques, et notamment de fortes gelées, poussent aussi les habitants à se tourner vers d'autres cultures comme celle de l'avoine et de l'orge.

Bourdieu

Un bourdieu désignait autrefois, dans le Sud-Ouest de la France, un bâtiment agricole, puis par extension, une exploitation agricole, et enfin une maison de campagne.



Villa de Valrose (1750)

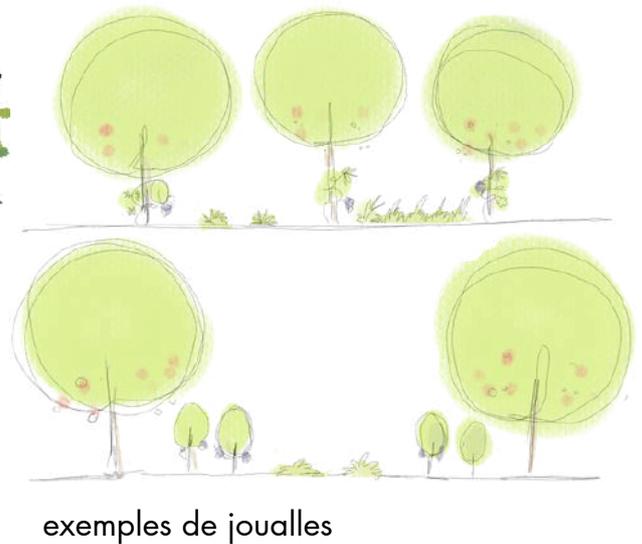
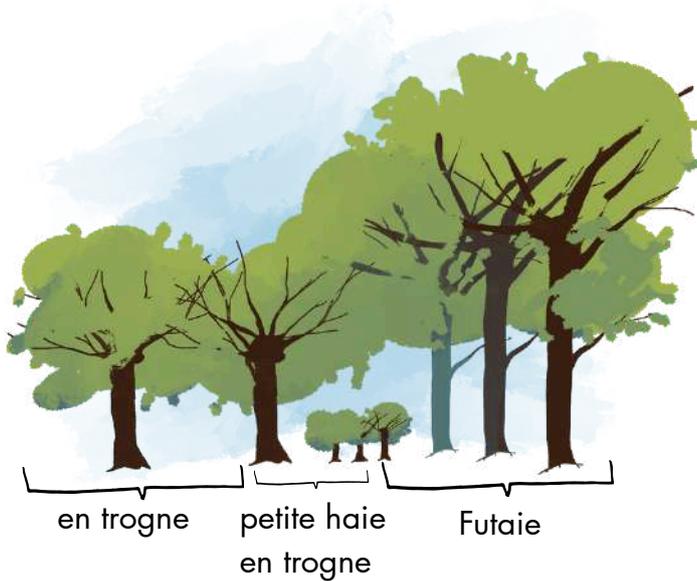
Sur le plateau le site de construction des bourdieux est minutieusement choisi. Ils se trouvent souvent sur les hauteurs de vallons, au croisement des axes de circulation (par exemple, au château Brethous).

Sur la palud, pour éviter les inondations, les bourdieux choisissent de s'établir sur des terrains plus élevés.

Le point commun était de trouver une exposition à l'Est ou au Sud afin d'y trouver le soleil.

Malgré cette arrivée massive de la viticulture, les systèmes d'exploitation déjà présents ne sont que très peu transformés, et les fermes continuent leur activité : par exemple, celles de la culture du petit-pois ou et des fruits (pêche, cerise) qui sont envoyés vers Bordeaux. La culture est organisée sous forme de joualles, permutant entre des rangées de vigne et de vergers ou de plantations.

Le bois est aussi exploité de plusieurs façons : des garennes, du bois de futaie et des bois de trognage. La sylviculture est donc diversifiée car elle prend plusieurs formes dans le paysage.



Château Brethous en 1767



Château Brethous en 1878



Longère du Château Brethous (Camblanes)

La développement des travaux d'assèchement devient aussi un atout pour diversifier les productions sur la palud. On y fait pousser du foin pour nourrir le bétail, et des aubarèdes sur les terres les plus proches de l'eau. La vigne est aussi présente mais les rendements sont moins bons car la terre est plus acide.

Aubarède

(Sud-Ouest) Plantation de saules ou de peupliers blancs.



carte de Belleyme (1783-1804)

On aperçoit les peupleraies et le marais qui persiste ainsi que de petites vignes

Le XVIIIème siècle est aussi la période où l'exploitation des carrières de pierres s'intensifie. La demande pour la construction de Bordeaux est grande et l'Entre-Deux-Mers est bien placée pour fournir la ville. Ainsi, on voit de nombreuses "voitures" lourdement chargées de pierres en direction de la ville. Le chemin de halage et les gabares sont aussi largement utilisées pour le transport de marchandises mais aussi de passagers.



Chemin de halage , Cambes

Le phylloxéra

En 1865, un insecte fait son arrivée sur le sol girondin. Venu d'Amérique du Nord, le phylloxéra de la vigne (*Daktulosphaira vitifoliae*) ravage les rangs de vigne. Il s'implante d'abord dans le Gard mais gagne rapidement l'Entre-Deux-Mers et le Bordelais tout entier. Le phylloxéra s'attaque aux racines en les piquant pour se nourrir de sa sève. Cela cause la mort progressive de la plante car les transactions de sève ne fonctionnent plus correctement.

Ces années-ci, le nombre d'hectares de se réduit considérablement. Les mauvaises ventes, ainsi que le dépérissement progressif des ceps, poussent les propriétaires à abandonner leurs parcelles de vigne. On procède alors à l'arrachage des plants, remplaçant les vignes par des prés ou des champs, et peu à peu, le couvert viticole perd de son étendue.

Assez rapidement après l'apparition de la crise, le greffage sur porte-greffe américain est adopté, celui-ci ayant la capacité de se régénérer plus rapidement après une piqûre. Concernant les vignes situées dans la zone de la palud, une méthode différente est mise en œuvre. Pour empêcher le parasite d'atteindre les racines, il suffit de les submerger. C'est ainsi que la zone de la palud est inondée grâce à l'installation d'une pompe sur les berges de Garonne.

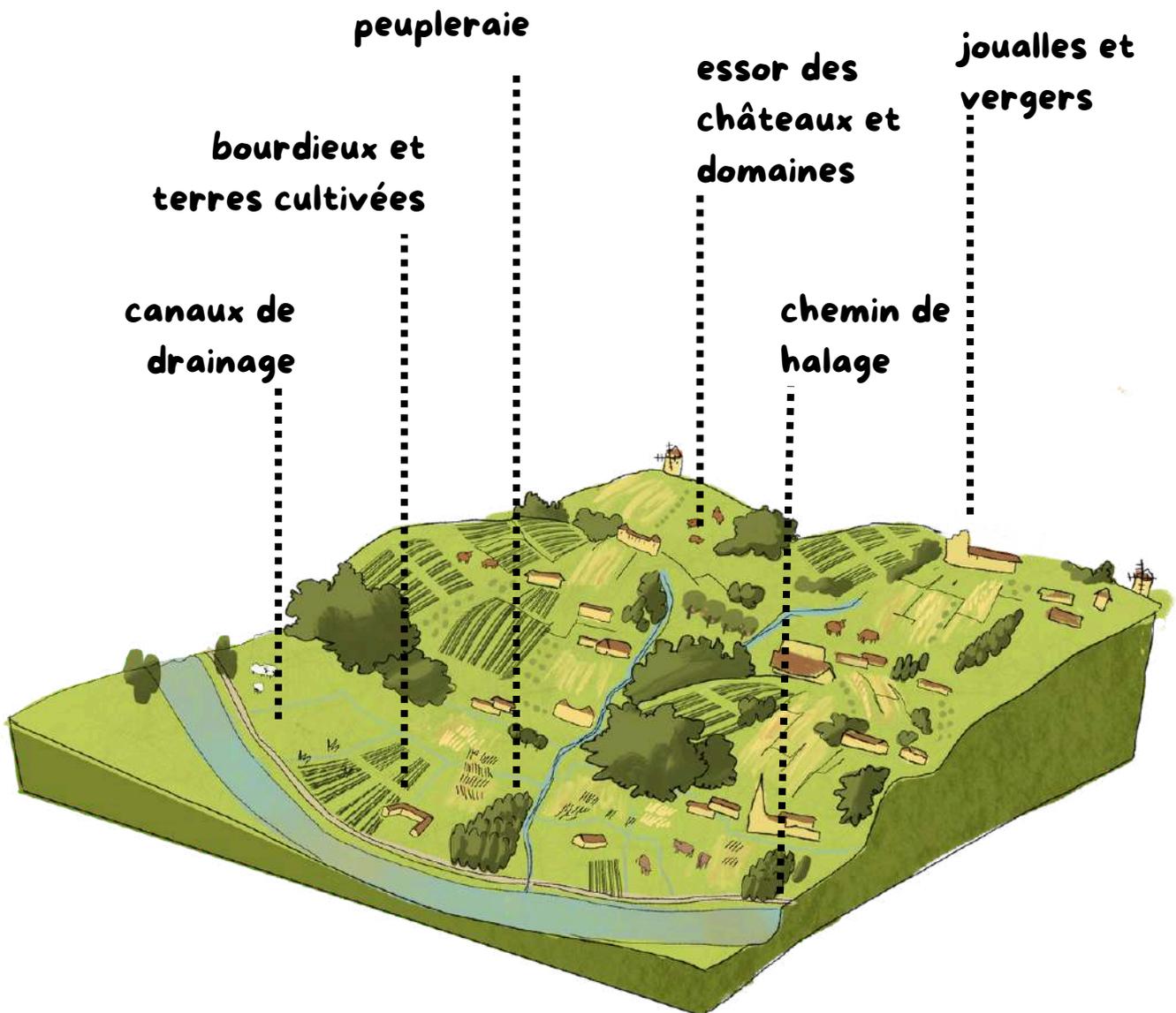
Cette solution n'est cependant pas sans conséquences : si les ceps de vigne survivent, d'autres cultures présentes, notamment les vergers, ne résistent pas à l'excès d'eau et périclissent.



« Je pense aujourd'hui que la gaité de mon père était une forme de son courage. Car cette vigne ingrate avait empoisonné sa vie. À l'époque du funeste phylloxéra, les riverains n'avaient-ils pas eu l'idée hasardeuse d'inonder leurs propriétés ! Une machine établie au bord du fleuve avait pompé l'eau qui recouvrit les terres d'une nappe bourbeuse. Sauf quelques poiriers très chenus, tous les arbres fruitiers moururent. La vigne porta ces années-là une folle verdure, mais les rares grappes perdirent leurs grains, et les ceps dévorés entrèrent peu à peu en agonies. » (page 177)

Jean Balde, La maison au bord du fleuve (1937), éditions Plon, collection "De mémoire", 1990.

SYNTHÈSE EN BLOC DIAGRAMME DU 17 AU 19 ÈME



3) L'AVANT ET L'APRÈS-GUERRE, UNE MONOCULTURE RENFORCÉE

Les nouveaux transports

Le transport fluvial a progressivement été supplanté par le développement du chemin de fer.

D'une part, la ligne ferroviaire Bordeaux-Benauge – La Sauvetat-du-Dropt, traversant l'intérieur des terres de l'Entre-Deux-Mers, desservait notamment les communes de Lignan-de-Bordeaux et Cénac. Mise en service dans les années 1870, cette ligne fut exploitée jusqu'à sa fermeture en 1953.

Par ailleurs, en avril 1897 fut inaugurée la ligne connue sous le nom de « petit train de Cadillac ». Ce réseau desservait de nombreuses communes du territoire telles que Cambes, Baurech, Langoiran, pour achever son parcours à Cadillac. Cette ligne connut un vif succès : en 1902, elle transportait près de 494 949 passagers. Elle fut toutefois fermée en juin 1935.



Bien que ces lignes aient initialement permis le transport de passagers, elles furent principalement utilisées pour le commerce de denrées alimentaires à destination des marchés de Bordeaux, ainsi que pour l'acheminement du vin et de la pierre extraite des carrières locales.

En 2010, ces anciennes voies ferrées ont été réaménagées en piste cyclable, donnant naissance à la voie verte Roger Lapébie, qui suit les tracés d'origine. Les travaux d'aplanissement réalisés à l'époque pour permettre le passage du train ont naturellement facilité l'aménagement d'un itinéraire cyclable accessible, adapté à une pratique familiale. Les anciennes gares ont depuis été reconverties en divers lieux d'accueil : gîtes, restaurants, cafés, etc.

Bien que ces lignes ferroviaires aient bien fonctionné, leur arrêt fut progressivement imposé par le développement de l'automobile et la mise en place des services d'autobus après la Première Guerre mondiale. Leur coût étant bien plus réduit, les autobus se développent rapidement et pour les soutenir, la construction de routes est nécessaire .



Les cultures d'avant-guerre

Ces nouveaux moyens de transport sont rapidement devenus un atout pour les maraîchers et les éleveurs du territoire. Les cerises, les petits pois ou encore les pommes de terre quittent les exploitations dès l'aube afin d'arriver à temps pour les marchés de Bordeaux.

Certaines parcelles servent aussi à la culture céréalière dans le but de nourrir le bétail présent dans les domaines.



famille Youx

Les Youx étaient installés à La Lande (Camblanes-et-Meynac) en 1935. Leur mode de vie était basé sur la polyculture. Ils vivaient en quasi-autarcie. Ils possédaient un peu de vignes, un potager, des vergers de cerises et de prunes. Camblanes-et-Meynac était également réputée pour la culture de petits-pois que le train de Cadillac amenait vers Bordeaux.

« Trompe ou sifflet, suivant l'époque, venait parfois troubler le sommeil : c'était dans la nuit du dimanche au lundi l'arrivée du "train des théâtres", ou, au printemps, mais à une heure moins tardive, le passage du "tramway des pois". Le "tramway des pois", comment écrire ces mots sans évoquer les marchés tenus aux abords de la gare de Cadillac et d'autres stations de la ligne, presque à la tombée de la nuit. Un convoi spécial, formé chaque soir, à la saison, emportait vers Bordeaux une des primeurs renommées de région. »

Extrait d'un texte anonyme publié sur t.b.c.free.fr (CAMBLANES-ET-MEYNAC)



Maison des Youx à La Lande en 1956

Le remembrement

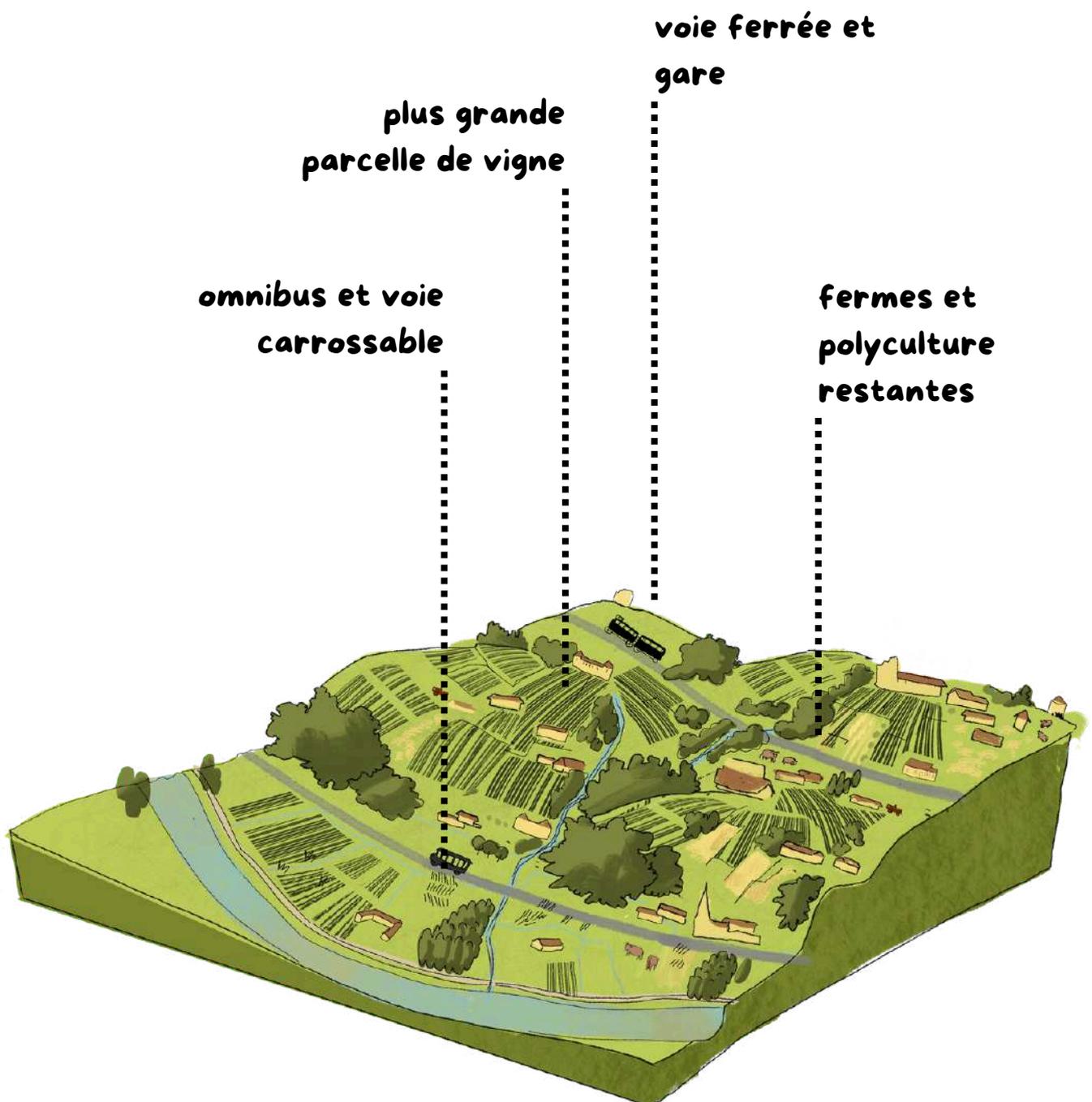
Dans le contexte de l'après-guerre, la France ressent le besoin urgent d'augmenter sa production agricole afin de mieux nourrir sa population. Pour ce faire, elle s'inspire des modèles agricoles déjà en place dans certains pays, comme au Canada avec les *open-fields*. Le plan de remembrement s'inscrit dans cette logique : il s'agit de supprimer les éléments considérés comme des obstacles à la création de grandes parcelles plus productives.

Si le territoire était déjà en grande partie dédié à une culture spécialisée, le remembrement a intensifié cette tendance. Le travail manuel, désormais marginal, est progressivement remplacé par la mécanisation. La démocratisation des engins agricoles permet en effet de cultiver des surfaces plus étendues. Cela s'est toutefois fait au détriment des haies restantes, des petites parcelles (ou "joualles") et de la polyculture, qui ne s'adaptait pas aux exigences techniques des nouvelles machines.



Château Courtade-Dubuc, Camblanes-et-Meynac

SYNTHÈSE EN BLOÇ DIAGRAMME L'AVANT ET L'APRÈS-GUERRE



4) L'INSTALLATION URBAINE, LE LOTISSEMENT

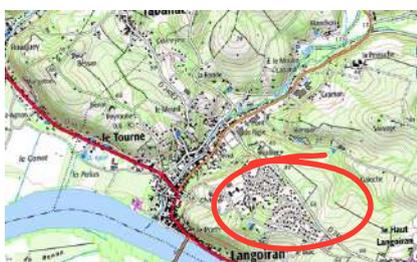
Les années 1960 ont marqué un tournant dans l'évolution des territoires ruraux, notamment autour des grandes agglomérations françaises comme Bordeaux. Cette décennie voit émerger un phénomène d'urbanisation diffuse, qui s'incarne par la multiplication de lotissements en périphérie urbaine mais également dans des campagnes plus éloignées. Ce processus est alimenté par plusieurs facteurs structurels : la croissance démographique issue du baby-boom, l'élévation du niveau de vie, l'accès facilité à la propriété grâce au crédit, et surtout la généralisation de l'automobile, qui libère les ménages de la contrainte de proximité aux centres urbains.

Dans la région de l'Entre-Deux-Mers, ce mouvement a profondément transformé les paysages ruraux. Des communes autrefois marquées par une dominante agricole ont vu apparaître des lotissements pavillonnaires, souvent implantés sans logique d'aménagement cohérente, grignotant les terres agricoles et modifiant les dynamiques locales. Cette « rurbanisation » a entraîné une dilution des formes urbaines dans l'espace rural, créant des discontinuités paysagères et posant les prémices des enjeux contemporains liés à l'étalement urbain.

LANGOIRAN

SAINT CAPRAIS -DE-BORDEAUX

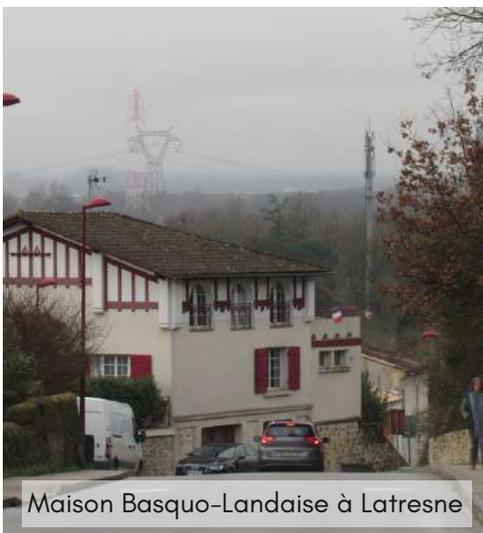
LATRESNE



En haut carte IGN actuelle
En bas carte IGN de 1950

Concrètement, cette transformation se manifeste dans le paysage par la création de nouveaux accès routiers, souvent matérialisés par de larges avenues. Les formes architecturales des maisons peuvent varier, mais il n'est pas rare qu'un même modèle d'habitation soit reproduit à l'identique à plusieurs reprises, créant une certaine uniformité dans le tissu bâti.

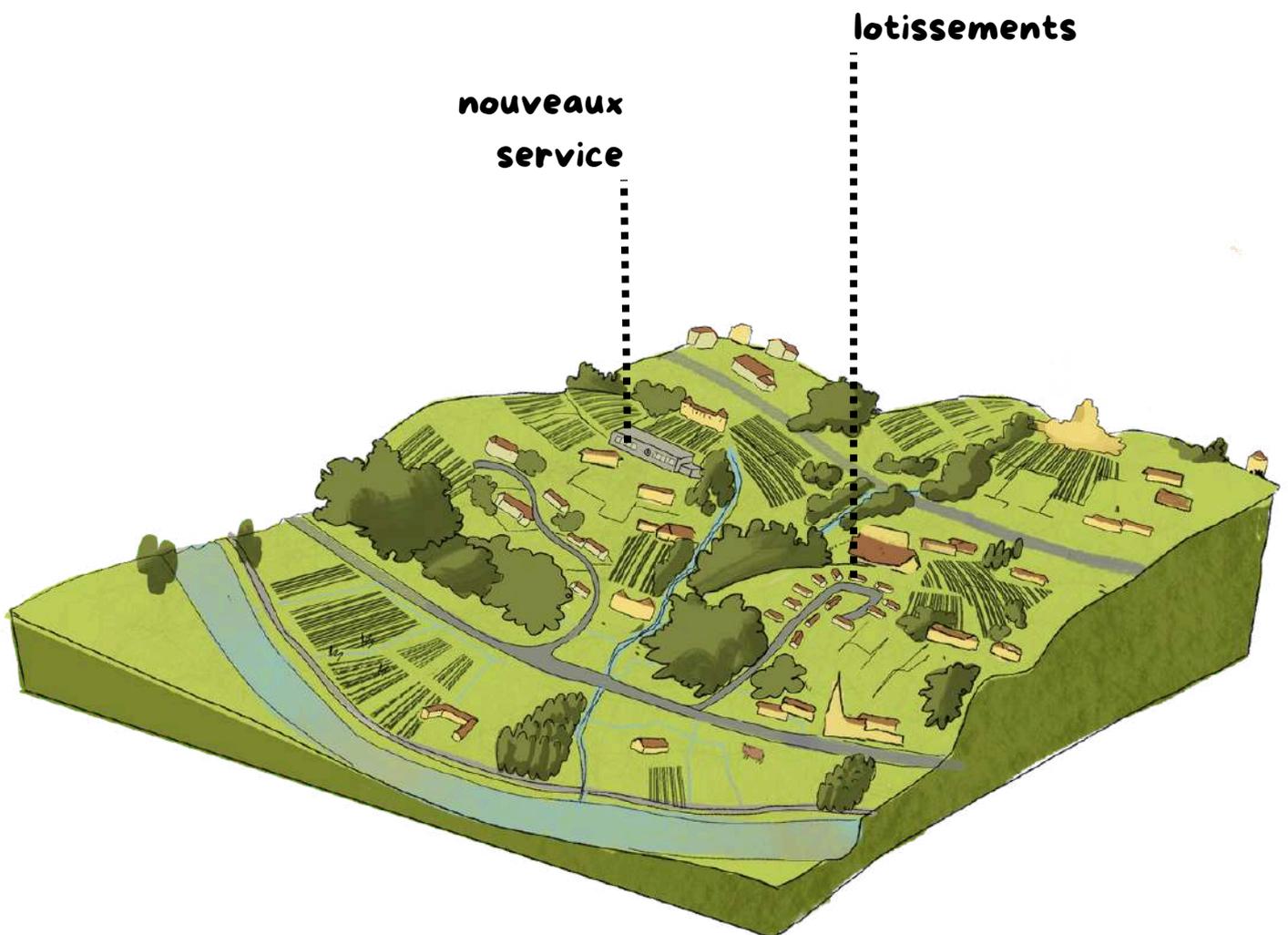
C'est également à cette période que des lotissements inspirés du modèle des cités-jardins apparaissent. Les voiries y adoptent des tracés plus courbés, épousant les formes naturelles du terrain et conférant aux quartiers une organisation plus organique. Le végétal y occupe une place plus importante : les plantations sont davantage réfléchies, mieux intégrées et plus abondantes, participant à la qualité paysagère et à l'agrément des espaces publics et privés.



Ici, les parcelles sont vastes et les maisons sont d'architecture basco-landaise. Elles sont entourées de jardins généreusement plantés, créant une masse végétale dense qui dissimule partiellement les constructions. Les arbres, en se rejoignant au-dessus de la voirie, forment une voûte naturelle à travers laquelle la pente s'enfonce.



SYNTHÈSE EN BLOC DIAGRAMME LES INSTALLATIONS URBAINES



Comme nous l'avons vu, les paysages de la Communauté de Communes ont toujours été façonnés par les activités agricoles présentes dans les deux unités paysagères. Cependant, depuis les années 1960-1970, ces territoires connaissent une tendance croissante à l'urbanisation, évoluant progressivement vers un modèle de villes-dortoirs encore dépendantes de la voiture.

Aujourd'hui, ce phénomène semble se poursuivre : comme évoqué dans la première partie, les constructions d'habitats individuels continuent d'augmenter.

Enfin, le changement climatique représente un enjeu majeur, tant pour l'agriculture que pour les nouvelles constructions, en particulier dans les zones de paluds, fortement exposées aux risques d'inondation.

Ainsi nous pouvons nous demander comment le paysage rural du Sud-Est bordelais tend à évoluer ? Quelle est la forme que le patrimoine territorial pourrait prendre dans les années à venir, après la crise viticole ? Quelles mesures sont prises par les acteurs du territoire pour affronter les enjeux de la crise climatique ?

III. Un futur

QUELLES VOIES POUR LA CDC

1) SYNTHÈSE DES ENJEUX

les zones humides, les esteys

Protéger les espaces humides
(esteys, marais etc.)

le patrimoine architectural viticole

Tisser des liens entre le
patrimoine bâti des
domaines et châteaux du
territoire.

Les percées sur le paysage lointain

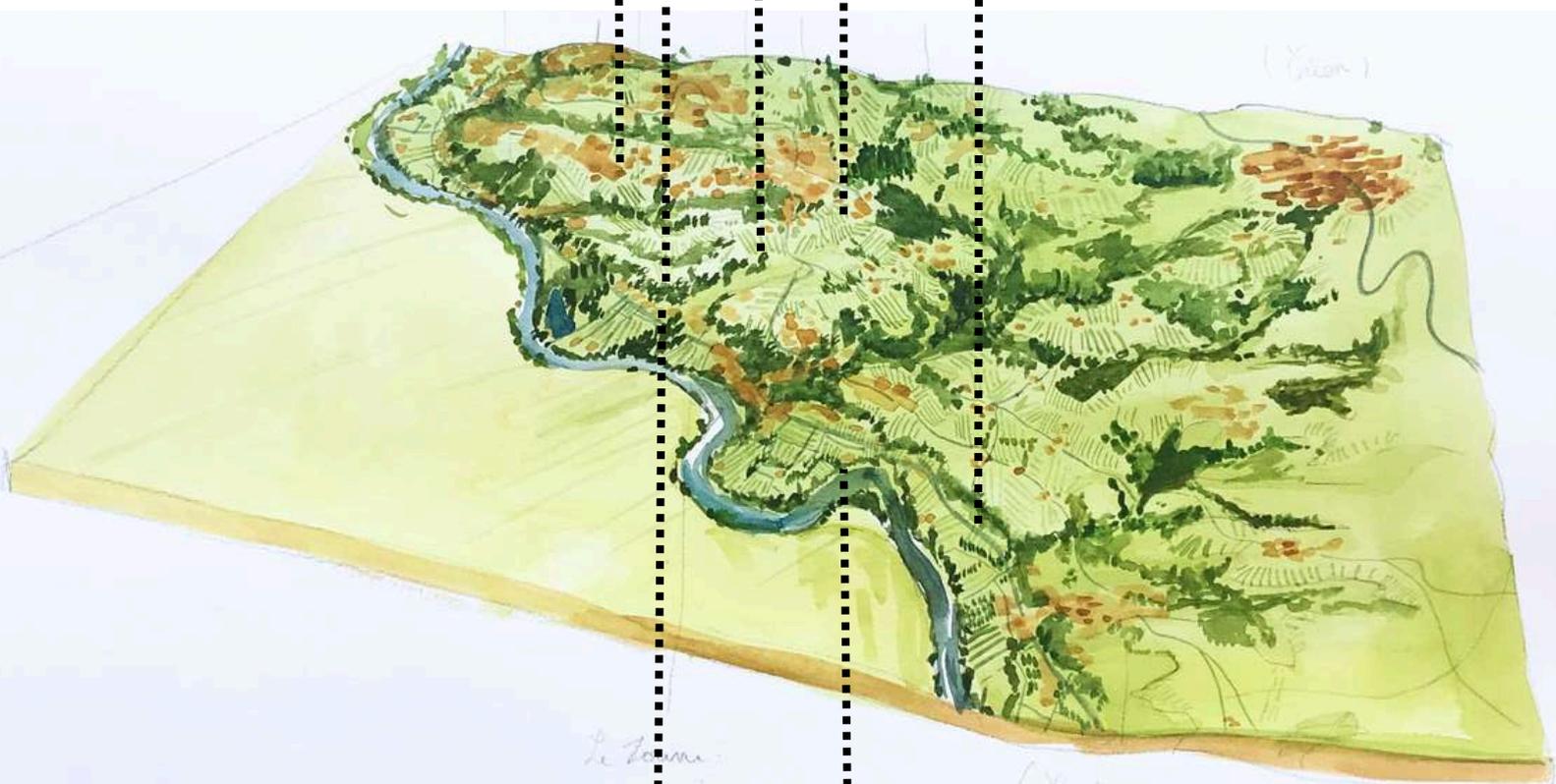
Préserver les panoramas et les points de vue
remarquables.

des habitations hétéroclites

Maintenir les habitations dans un cadre
architectural adapté.

le marais ouvert : contraste avec la verticalité du coteau

Participer au maintien
d'une palud dégagée pour
observer la verticalité du
coteaux.



route départementale très empruntée

Alléger les routes départementales
pour constituer une trame "Est-Ouest".

les berges de la Garonne

Conserver et créer des ouvertures
sur la vasière et recréer une
proximité avec le fleuve.

2) LES OBJECTIFS PAYSAGERS DU TERRITOIRE

Si les paysages des Portes de l'Entre-Deux-Mers trouvent leurs richesses grâce à la diversité des ambiances qui en ressort mais aussi grâce aux nombreux points de vue que ses coteaux permettent, l'entièreté du territoire de *L'Inter-Maria* est aujourd'hui confrontée à une rupture qui est en train de lui faire perdre une partie de son identité.

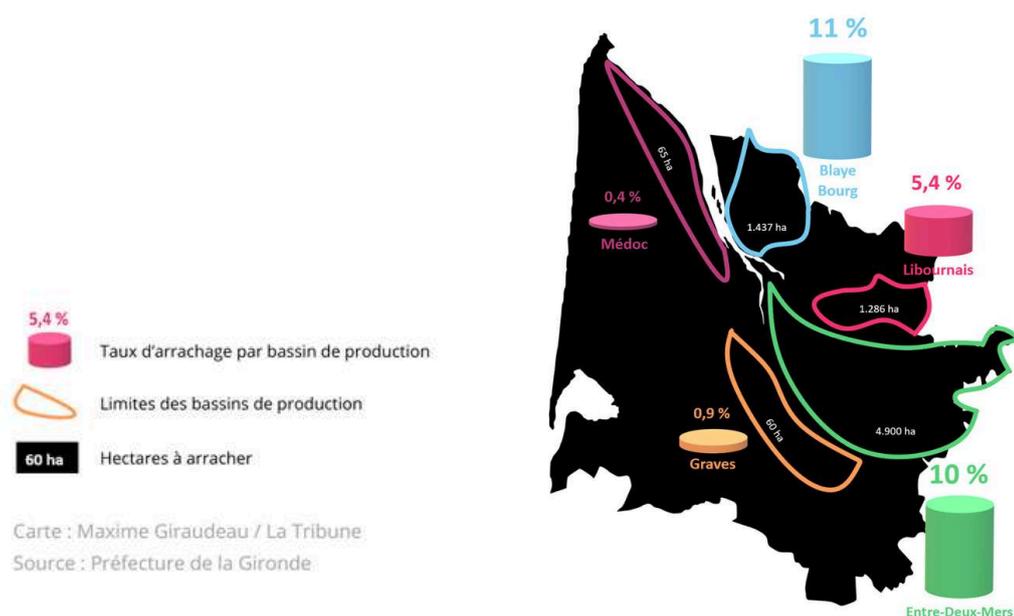
En effet, la crise viticole liée à la surproduction et à la flavescence dorée conduit la communauté de commune à perdre ses paysages de vigne à portée de vue que ses habitants côtoient au quotidien. Aussi, la vitesse à laquelle cette coupure arrive n'a pas permis à tous les acteurs du territoire d'anticiper « l'après-viticulture » qui arrive à grands pas.

En mai 2024, il était estimé que sur l'ensemble du Bordelais, 8.000 hectares de vigne devaient être arrachés. Sur cette quantité, 4.900 hectares se trouvaient dans l'Entre-Deux-Mers. Cela représente plus de la moitié. L'Entre-Deux-Mers compte beaucoup de petites exploitations familiales, une population âgée et se démarque par une part importante d'arrachage pour cessation définitive d'activité. Ces acteurs-ci sont donc candidats à la prime à l'arrachage en vigueur.

La prime s'élève à 4000 € par hectares ; les candidats s'engagent à abandonner les autorisations de plantation des surfaces arrachées et à ne pas demander d'autorisations de plantation nouvelles sur les six prochaines campagnes : de 2024-2025 à 2028-2029 (Vitisphère).

Selon les conditions de la prime après la cessation d'activité agricole, les parcelles pourront soit faire l'objet d'une zone naturelle (renaturation) avec des boisements ou jachères ou alors redevenir des parcelles agricoles autres que de la viticulture. Du reste, si le choix de mettre en boisement ou en jachère la parcelle est fait, il ne pourra pas y avoir d'activité agricole pendant une durée de vingt ans.

Cependant, ces solutions s'offrent uniquement à ceux ayant saisi la prime. Certains viticulteurs ne désirent pas la prendre et leur avenir est encore plus incertain.



Lorsque l'on se penche sur l'avis des grands acteurs du territoire comme le PETER Coeur Entre-Deux-Mers ou la Communauté de Commune, ces deux instances semblent se ranger vers la case de la diversification des pratiques agricoles. En effet, le PETER s'est récemment doté d'un Programme Alimentaire Territorial Coeur-entre-deux-mers (PAT). Le but général du PAT est de favoriser une alimentation saine et locale pour son territoire.

Cela passe par deux plans d'action mis en oeuvre à deux moments différents. Il y a notamment une volonté de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et de nouvelles productions. Concrètement, aujourd'hui, seules des actions de mises en relation des maraîchers et des cantines scolaires ont été mises en place.

Au travers des PLU, on retient l'envie de préserver les territoires agricoles et les zones naturelles et surtout de les protéger de l'étalement urbain que subissent les communes de la CdC. Une des stratégies pour cela est par exemple d'utiliser les dents-de-crête localisées proches des centres-bourgs pour bâtir de nouveaux centres de logements.

Malgré l'absence surprenante d'un PLUi, la plupart des PLU de chaque commune de la CdC se rejoignent dans leurs objectifs et enjeux : par exemple, améliorer les axes inters-communaux, favoriser une mixité sociale de l'habitat ou encore préserver les continuités écologiques.

Concrètement, la CdC semble se porter sur la bonne voie, de plus elle s'est dotée en 2019 d'un Plan Paysage.

À l'origine de ce plan paysage, la CdC, à l'aide de la DDTM et du CAUE, ont déterminé les points forts des paysages du territoire. Ils ont ensuite recruté un chef de projet mais la concertation sera aussi au cœur de l'élaboration du plan paysage. Les habitants, élus, agriculteurs, professionnels mais aussi collègues et écoles sont associés.

Le Plan Paysage repose sur quatre axes : "intégrer le paysage dans l'urbanisme du quotidien", "la campagne habitée", "la découverte et la transmission " et enfin "l'eau et la Garonne".

À partir de ces orientations, plusieurs perspectives d'aménagement ont été définies, telles qu'un travail sur les transitions entre espaces agricoles et zones d'habitat, ou encore la préservation des zones humides.

Ce document n'établit pas de règles contraignantes, mais sert de guide pour orienter les démarches des communes membres de la CdC. Par la suite, des projets pilotes sont lancés.

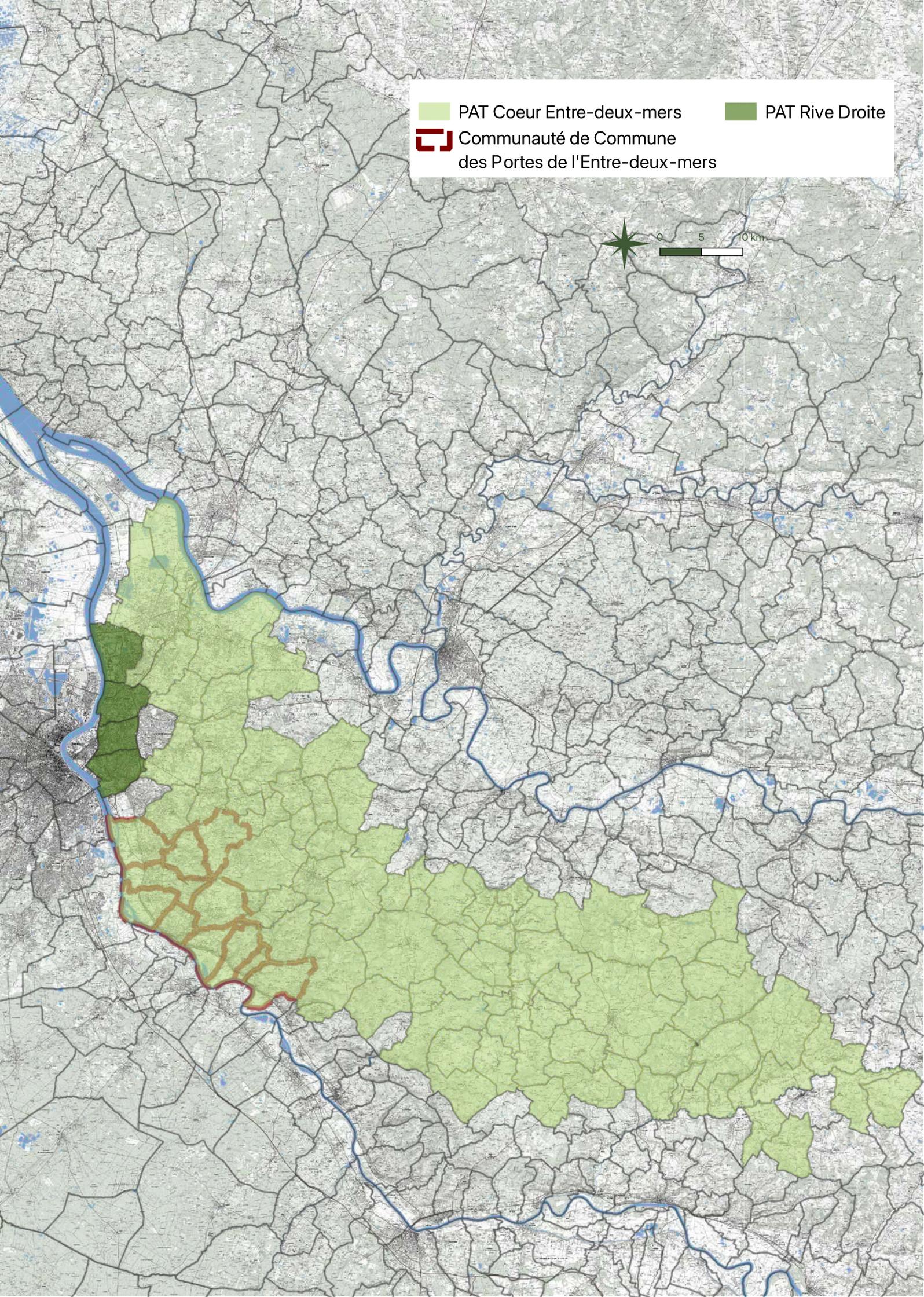
En conclusion, l'ensemble des communes de la CdC reconnaît les enjeux et les dynamiques de leurs paysages. La CdC prend bien en compte les atouts de son territoire et adopte des directives pour tenter de maintenir les richesses qui donnent au territoire son attractivité. De plus, beaucoup de documents sont en révision pour répondre aux enjeux actuels : le SCOT de l'aire urbaine de Bordeaux (SYSDAU), PLU de Baurech, PLU de Cambes, PLU de St-Caprais-de-Bordeaux.

Cependant, d'autres problématiques émergent, sans pour autant être encore véritablement prises en compte par les politiques publiques. En effet, si la question de l'urbanisation tend à devenir un enjeu du passé, il est indéniable qu'elle a généré de nouvelles dynamiques. Parmi elles, la sur-utilisation des routes départementales constitue un problème majeur. Les déplacements quotidiens des habitants vers la métropole de Bordeaux et sa périphérie ne cessent de s'intensifier, renforçant le rôle de la Communauté de Communes comme banlieue-dortoir, dépendante de la ville-centre.

PAT Coeur Entre-deux-mers

PAT Rive Droite

Communauté de Commune
des Portes de l'Entre-deux-mers



3) LES SCÉNARIOS

Scénario tendanciel

Dans les dynamiques actuelles et au regard des politiques en cours, le territoire des Portes de l'Entre-Deux-Mers semble particulièrement vulnérable à la crise viticole actuelle. Si la situation perdure, seuls les plus grands domaines viticoles pourraient maintenir leur activité, tandis que de nombreuses petites exploitations cesseront leur production. Il est aujourd'hui évident que la surproduction n'a qu'une seule issue viable : la réduction des surfaces plantées en vigne.

Selon les orientations de la Communauté de Communes, ces surfaces viticoles délaissées pourraient faire l'objet de plusieurs reconversions. Certaines pourraient être réaffectées à de nouvelles cultures maraîchères. L'exemple des Jardins Garonnais à Baurech illustre bien cette transition possible, avec la culture de légumes comme les artichauts, les navets ou les poireaux. D'autres parcelles, quant à elles, pourraient être renaturées, notamment par des opérations de boisement ou par une mise en jachère.

Cependant, dans le cas d'un boisement, cela pourrait entraîner une transformation visuelle majeure du territoire, en particulier sur les versants des coteaux. L'enfermement progressif du paysage réduirait la portée des vues qui font la richesse du territoire : les panoramas sur la palud, les vallons, et les perspectives ouvertes risqueraient de disparaître.

Par ailleurs, comme évoqué précédemment, l'urbanisation du territoire ne montre pas de signe de ralentissement. La population continue d'augmenter et les projections du dernier SCOT tablaient sur une hypothèse médiane de +1,2 % de croissance démographique annuelle. Cette progression représenterait environ 3 900 habitants supplémentaires à l'horizon 2025.

Cette croissance démographique aura un impact significatif sur les paysages ruraux. Sans une régulation claire en matière d'urbanisme et de cohérence architecturale, il existe un risque de voir apparaître une diversité hétéroclite de constructions qui viendrait dénaturer le caractère patrimonial et pittoresque des centres-bourgs.

En parallèle, le changement climatique constitue un enjeu majeur, notamment pour les zones habitées situées dans la palud. Ces dernières années ont été marquées par des épisodes pluvieux intenses et des inondations fréquentes. Les nouvelles populations qui s'installent dans ces zones devraient être sensibilisées au risque d'inondation, à la nécessité d'une gestion rigoureuse des eaux pluviales et à la prévention des débordements de la Garonne.

En définitive, ces éléments pourraient annoncer le début d'une crise économique territoriale, avec l'effondrement progressif de la principale activité commerciale : la viticulture. Cette situation pourrait accentuer la dépendance des communes du nord au bassin d'emploi de la métropole bordelaise. Toutefois, certains projets locaux, comme la récente création d'un lycée à Créon, témoignent d'une volonté de redynamisation du territoire intérieur, en favorisant les déplacements et les pôles d'attractivité à l'échelle de l'Entre-Deux-Mers.



Scénario positif

Dans un second scénario, nous pouvons imaginer plusieurs alternatives aux problématiques rencontrées.

Tout d'abord, comme la Communauté de Commune l'a déjà souligné il est important de commencer à lancer de nouvelles façons de se nourrir. Si nous devons arracher les pieds de vigne il nous faut, pour garder l'aspect rural du territoire, trouver de nouvelles cultures appropriées au terroir et au changement climatique. Si nous prenons l'exemple des petites exploitations dans le territoire, nous pouvons remarquer que les producteurs produisent sur de petites parcelles mais fournissent des fruits et légumes variés. Les produits sont en vente directe ou au marché.

Certains anciens viticulteurs tentent aussi de nouvelles cultures comme le paulownia, populaire par la rapidité de sa pousse et sa grande capacité de captage du CO₂, et pourtant considéré comme invasif. Cette sylviculture représente un exemple de tentative de nouvelle activité économique, celle de la sylviculture.

Nous pouvons imaginer différentes cultures et revenir à ce qui se vendait autrefois sur les marchés de Bordeaux, c'est-à-dire des vergers. En effet, à travers les vergers nous avons toujours conservé les points de vue. Les cerisiers présents autrefois sur le territoire pourraient y trouver une deuxième naissance.

Aussi dans le Lot-et-Garonne et en Charente-Maritime, plusieurs viticulteurs se sont lancés dans la filière oléicole. La plantation d'oliviers pourrait également être une solution pour remplacer la vigne.

Dans un second temps, il serait intéressant de revoir les mobilités afin de solutionner les enjeux de déplacements pendulaires sur le territoire mais aussi de fractures entre le coteau et la palud.

Aujourd'hui, les départementales D10 et D113 constituent une fracture majeure aux mobilités douces par à cause de leur dangerosité. En effet, il est très compliqué de traverser ces axes sans risques, et ainsi de se déplacer sur le territoire de façon « transversale ». Il s'agirait donc de réduire l'emprise des routes départementales de plusieurs façons : d'une part, en créant une route fluviale permettant le transport des passagers depuis les anciens ports de chaque commune vers Bordeaux. Ces « navettes » maritimes permettrait au usagers de garer leur véhicule sur un parking adapté et de se rendre sur leur lieu de travail plus directement.

D'autre part, il pourrait s'agir de relocaliser les activités des habitants en réduisant les déplacements quotidiens sur l'axe Bordeaux-Langoiran. Les habitants devraient pouvoir se déplacer entre les différentes communes de l'Entre-Deux-Mers pour le travail, les services et les commerces. Il s'agit de recentrer les centres économiques vers les bourgs afin de les redynamiser.



conclusion

La diversité des paysages de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers repose sur deux entités formées grâce à l'eau. Si ces unités sont bien distinctes, elles présentent toutes deux des motifs récurrents qui se déclinent en plusieurs usages.

Si, encore aujourd'hui, le paysage repose en grande partie sur un manteau viticole important, longtemps considéré comme la richesse du territoire, ce n'est en réalité pas son principal atout. Le contraste entre les unités, la présence des bois, des bourgs en pierre de Bordeaux, des esteyes, et surtout les innombrables panoramas offerts par les coteaux représentent les véritables richesses de la Communauté de communes.

La multiplication des nouveaux lotissements ne doit pas freiner ou altérer ces composantes paysagères essentielles.

Au fil des siècles, ces paysages ont été le socle de nombreuses activités économiques (maraîchage, carrières, viticulture...).

Si la viticulture a été l'un des principaux moteurs de l'installation humaine sur le territoire, elle a également contribué, peu à peu, à la réduction de la diversité des cultures. Cerises, petits pois, prunes ont disparu, cédant leur place aux pieds de vigne... que la vigne cède désormais aux lotissements.

Quelle est donc le futur de ces paysages au bord d'une perte d'identité et à l'artificialisation grandissante ?

Sur ces sujets, les communes et les acteurs du territoire commencent à prendre conscience des problématiques liées. Les documents d'urbanisme en cours de révision en sont la preuve, et ceux publiés plus récemment prennent en compte l'avenir des bourgs ainsi que les menaces qui pèsent sur les parcelles agricoles encore intactes.

Cependant, si l'intention commune semble être celle de retrouver des cultures diversifiées dans les paysages de la Communauté de communes, nous pouvons nous demander : qui seront les personnes prêtes à s'engager ou à changer d'activité pour entretenir et cultiver ces parcelles ?

Bibliographie

PERIZ Didier, *Camblanes-et-Meynac d'hier pour demain raconté par ses habitants*, édition Pleine Page et Mairie de Camblanes-et-Meynac, collection « Demain la veille » (2010)

BALDE Jean, *La maison au bord du fleuve* (1937), éditions Plon, collection "De mémoire", 1990

ROUSSEAU Jacques, *Société archéologique du créonnais, Au fil de l'histoire Camblanes-et-Meynac* (2010)

Société archéologique et historique de Lignan de Bordeaux et du canton de Créon , *Histoire de Latresne du 18ème siècle à nos jours*, (1995)

DUPONT Aurélie, Laurent Coste, *Le Château Brethous*, Société archéologique et historique du canton de Créon, SAHCC (2010)

BOIT Martine, *un district de Gironde pendant la Révolution, l'exemple de Cadillac* (2001)

BALMELLE Catherine, BARRAUD Dany, BRUN Jean-Pierre, DUPRAT Béatrice, GAILLARD Hervé, JACQUES Philippe, Maurin Louis, PetitAupert Catherine, Rigal Didier, Robin Karine, Roudié Philippe, Sillières Pierre, Vernou Christian. *La viticulture antique en Aquitaine*, tome 58(2001),pages 129-164

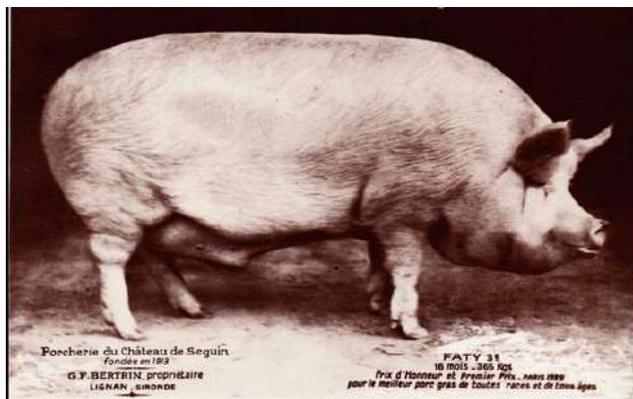
LAVAUD Sandrine, *La palu de Bordeaux au XVI et XVIIe siècles*, Annales du Midi (2002) pages 25-44.

LAVAUD Sandrine, *Paysage et mise en valeur des palus du Bordelais au Moyen Age*, Archéologie du Midi médiéval. Tome 23-24, (2005) pages 27-38.

REDEUILH Henri, "Les premiers services d'autobus en Gironde et leurs précurseurs", *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde* , Octobre 1995, pages 315-331

Carte postale ancienne : site internet Cartorum, cartorum.fr

ANNEXE



Porc du Château Seguin (Lignan-de-Bordeaux)



Vache dans une propriété de Camblanes-et-Meynac



Latresne autout de 1960, on aperçoit le lotissement en construction.

